

MINISTÈRE DE LA CONSTRUCTION

SECTION CENTRALE D'ÉTUDES

BULLETIN STATISTIQUE

COLLECTION

NOVEMBRE 1958

10906

S O M M A I R E

(Novembre 1958)

VARIETES STATISTIQUES

	<u>P a g e</u>
- Participation des Employeurs à l'effort de Construction (1,%)	I à XV
- Enquête sur l'occupation des logements neufs	XVII à XXX
- Primes à la Construction - Résultats depuis l'origine et pour les années 1957 et 1958 (dépenses autorisées et primes octroyées)	XXXI - XXXII
- Travail et Main-d'Oeuvre	XXXIII
- La Formation Professionnelle des Adultes	XXXV à XXXIX
- Les ressources disponibles dans l'Industrie de la Construction dans certains pays d'Europe	XLI à XLV
- Etude sur la Construction de Logements en Europe (travaux autorisés, commencés, en cours et achevés)	XLVII à LI

STATISTIQUES MENSUELLES

	Indicatif	Page
<u>Entreprises et Main-d'Oeuvre (France entière)</u>		
- Chômeurs secourus	Em 1	3
- Offres et demandes d'emploi non satisfaites	Em 2	3
- Nombre d'heures-ouvriers (Fédération Nationale du Bâtiment)	Em 3	4
- Faillites et liquidations judiciaires	Em 4	5
- Immigration de travailleurs permanents	Em 5	6
<u>Matériaux (France entière)</u>		
- Indices généraux de la production industrielle	Mm 1	7
- Production des principaux matériaux de construction	Mm 2	8
<u>Mouvement de la Construction (France entière)</u>		
- Nombre (provisoire) de logements autorisés	Rm 1	9
- Nombre de logements primés par décision provisoire, selon le taux de la prime, et annulations correspondantes	Rm 2	10
- Nombre de logements ayant bénéficié de l'accord de prêt du Crédit Foncier, selon le taux de la prime	Rm 3	11
- Nombre de logements primés par décision définitive, selon le taux de la prime, et annulations correspondantes	Rm 4	12
<u>Localisation des constructions neuves</u>		
Par département :		
- Nombre (provisoire) de logements autorisés	Lm 1	13 à 16
- Nombre de logements primés par décision provisoire, selon le taux de la prime, et annulations correspondantes	Lm 2	17 à 20
<u>Prix, Coût de la Construction (France entière)</u>		
- Indices généraux des prix	Pm 1	21
- Salaires du Bâtiment (Fédération Nationale du Bâtiment)	Pm 2	22

VARIETES STATISTIQUES



PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A L'EFFORT DE CONSTRUCTION (1 %)

Ressources et activités, en 1957, des organismes collecteurs
(résultats provisoires) (1) (2)

Section 1 - Introduction -

- 1 - L'établissement et la publication de statistiques retraçant les conditions d'emploi de la participation des employeurs à l'effort de construction présentent de nombreuses difficultés, en raison notamment :
 - de la grande diversité des investissements autorisés; investissements directs, (construction directe, prêts à salariés,); versements sous diverses formes à de nombreuses catégories d'organismes collecteurs.
 - de la dualité des sources de renseignements statistiques - déclarations (modèle AC) des employeurs et états annuels des organismes collecteurs, seule source de renseignements pour les investissements directs - ne peuvent, pour diverses raisons, être dépouillées qu'environ 8 mois après les états produits par les organismes collecteurs.
 - de l'impossibilité de publier, pour les investissements directs, des renseignements coïncidant exactement, dans le temps, avec ceux qui concernent les versements aux organismes. En effet, alors que les états dressés annuellement par ces derniers retracent les sommes recueillies pendant la période 1er Février - 31 Janvier, les déclarations des employeurs ont trait aux investissements effectués pendant la durée de l'exercice social de chaque entreprise, lequel prendra fin aussi bien au 31 Mars ou au 30 Septembre, par exemple, qu'au 31 Décembre (la durée des exercices n'est, en outre, pas nécessairement d'un an).

-
- (1) La présente étude a été effectuée par M. ISAAC, Sous-Directeur à la Direction de la Construction, avec le concours de M. Pierre MORAIN et de Madame ANDRE. Elle sera complétée par la publication, au cours du 2ème trimestre 1959, des résultats concernant les investissements directs des employeurs (construction directe et prêts à des salariés).
 - (2) Sont assujettis à cette participation les employeurs de l'industrie et du commerce ayant 10 salariés au moins.

- 2) - Les statistiques ci-après concernant essentiellement les sommes recueillies et celles utilisées par les organismes collecteurs ou utilisateurs de la contribution obligatoire pendant l'exercice du 1^{er} Février 1957 au 31 Janvier 1958 (1).

Afin de permettre au lecteur de replacer les résultats concernant les versements aux organismes collecteurs en 1957 dans un contexte plus général, quelques indications seront données, au cours de la présente étude, sur les résultats globaux de la participation obligatoire au cours des années passées, et en particulier sur les investissements directs des employeurs.

- 3) - Plus détaillées que celles publiées au cours des exercices passés - grâce à l'intervention d'un arrêté du 29 Novembre 1957 qui a prescrit aux organismes collecteurs de dresser des états plus complets que précédemment - les statistiques pour l'exercice 1957 ne se raccordent pas sur tous les points avec les chiffres afférents aux années écoulées, une nouvelle ventilation des catégories de versements s'étant imposée.

Ces résultats atteignent un degré de précision plus élevé que pour les exercices précédents, notamment en ce qui concerne l'importance globale de la collecte; de nombreuses vérifications ont été rendues possibles, tant à l'échelon départemental que national par le rapprochement des divers documents statistiques désormais exigés des organismes.

Section II - Sommes reçues en 1957 par les organismes collecteurs du 1 %

Le Tableau A ci-après résume les modalités selon lesquelles ont été effectués les versements des employeurs auprès des différentes catégories d'organismes.

(1) Il est rappelé que cet exercice ne coïncide pas avec l'exercice légal, car il fallait permettre aux organismes collecteurs de faire état des sommes reçues à l'approche du 31 décembre de chaque année; ces sommes sont considérables, car les employeurs, dont les exercices sociaux se terminent en majorité le 31 décembre, attendent bien souvent la fin de ces exercices pour effectuer les investissements auxquels ils sont assujettis.

Par rapport aux exercices précédents, une nette progression des sommes collectées peut être observée :

Sommes reçues directement des employeurs depuis l'origine			Unité : Milliard de F
<u>Exercice 1953/54</u> 1-9-53 au 31-12-54 (16 mois)	<u>Exercice 1955</u> 1-1-55 au 31-1-56 (13 mois)	<u>Exercice 1956</u> 1-2-56 au 31-1-57 (12 mois)	<u>Exercice 1957</u> 1-2-57 au 31-1-58 (12 mois)
22,0	22,3	24,3	30,1

L'augmentation (de 24 %) par rapport à l'exercice 1956 résulte principalement de l'augmentation des salaires versés en 1956 (base d'imposition pour l'exercice 1957) par rapport à ceux de 1955; elle est due aussi, pour partie, au fait que les renseignements transmis à l'Administration centrale pour l'année 1956 comportaient des lacunes pour certains départements peu importants.

N.B. - Pour avoir une vue d'ensemble du produit de la contribution obligatoire au cours des dernières années, il convient d'ajouter aux quelques 100 milliards versés depuis 1953 à des organismes collecteurs :

- les investissements directs des employeurs, soit environ 16 milliards pour l'exercice 1955 et 17 milliards pour l'exercice 1956 (il n'existe pas de statistiques pour la période 1953/54);
- les versements effectués auprès du Fonds de développement économique et social (dont une partie à titre d'investissement volontaire et le reste à titre de sanction) qui atteignent, depuis l'origine (jusqu'au 31 décembre 1957) environ 1,1 milliard de francs.
- Il est rappelé d'autre part que le nombre des assujettis à la contribution obligatoire est d'environ 110.000 (dont 1/4 ont leur siège social dans le département de la Seine).

Le nombre des organismes collecteurs, non compris les sociétés sous l'égide de ces organismes est d'environ 1800 (dont 1/4 sont domiciliés dans la Seine).

SOMMES REÇUES DIRECTEMENT DES EMPLOYEURS PAR LES ORGANISMES COLLECTEURS DU I %

T A B L E A U A

(Période du 1er février 1957 au 31 janvier 1958)

Unité : million de fr

CATEGORIES D'ORGANISMES	En vue de l'acquisition de logement	En vue de la souscription de titres de Stés construi- sant pour la location	Subventions	Prêts ou Obligations	Total 1 à 4	REMBOURSEMENT de prêts consentis à des salariés	Total 5 + 6	Dont pour le département de la Seine
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
I - a) C. I. L.	1.985	2.519	8.040	2.538	15.082	2.027	17.109	9.355
b) Sociétés sous égide.....	113	103	16	4	236	2	238	33
Total (a + b).....	2.098	2.622	8.056	2.542	15.318	2.029	17.347	9.388
II - c) CHAMBRES de COMMERCE.....	83	572	1.247	225	2.127	46	2.173	838
d) Sociétés sous égide.....	7	46	33	17	103	5	108	-
Total (c + d).....	90	618	1.280	242	2.230	51	2.281	838
III - ORGANISMES H. L. M.								
e) Offices.....	-	5	1.397	49	1.451	4	1.455	367
f) Sociétés anonymes.....	-	796	1.262	88	2.146	1	2.147	1.171
g) " coopératives.....	18	454	445	145	1.062	20	1.082	389
h) " de crédit immobilier.....	-	77	74	113	194	13	207	6
Total (e à h).....	18	1.262	3.178	395	4.853	38	4.891	1.933
IV - i) SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE et SOCIETES FILIALES.....	437	95	202	88	822	13	835	490
V - j) SOCIETES de CONSTRUCTION (art.2 4è alinéa - art.273 C. U. H. C.).....	719	1.399	941	714	3.773	42	3.815	1.658
VI - k) DEPARTEMENT et COMMUNES.....	1	-	167	11	179	1	180	21
VII - AUTRES ORGANISMES								
l) Caisses départementales et Communales de prêts.....	35	1	42	35	113	20	133	-
m) Caisses d'allocations familiales....	-	-	64	-	64	8	72	47
n) Sociétés coopérats. (loi 10.9.47).....	19	8	97	63	187	15	202	124
o) Autres organismes.....	57	1.457	398	695	2.607	123	2.730	2.451
Total (l à o).....	111	1.466	801	793	2.971	166	3.137	2.622
TOTAUX.....	3.474	7.462	14.425	4.795	30.146	2.340	32.486	16.960
dont pour le département de la SEINE.....	2.496	5.297	5.444	2.996	16.228	732	18.960	///

IV

- 1) Par rapport aux années précédentes, la répartition des sommes collectées d'après la nature des organismes a peu évolué :

Répartition des sommes collectées d'après la nature des organismes		en %		
	1 9 5 5	1 9 5 6	1 9 5 7	
Comités interprofessionnels et sociétés sous égide.	52	52,4	50,8	
Chambres de commerce.....	9	8	7,4	
Organismes d'H.L.M.....	16	15,8	16,1	
Sociétés d'économie mixte.....	2	1,8	2,7	
Sociétés de construction de l'article 2, 4° alinéa (article 273 du Code de l'Urbanisme).....	11	10	12,5	
Départements et Communes.....	1	0,6	0,6	
Autres organismes.....	9	11,4	9,9	
	100	100	100	

On notera toutefois une sensible avance des sociétés de l'article 2, 4° alinéa (1) et des sociétés d'économie mixte.

- 2) En ce qui concerne la répartition d'après la nature des versements, le tableau ci-après ne permet de comparaisons utiles par rapport aux années 1955 et 1956 que pour les subventions et les prêts ou obligations :

(1) Il s'agit des sociétés dont les titres sont incessibles pendant 10 ans la rémunération de ceux-ci étant limitée à 6 %

Répartition des sommes collectées d'après la nature des versements				en %
	1955	1956		1957
Subventions.....	47	46,5	Subventions.....	47,9
Prêts et obligations.....	15	17	Prêts et obligations.....	15,8
Actions.....	22	19,5	Versements en vue de l'acquisition de logements.....	11,5
Sommes reçues en vue de l'acquisition de titres de sociétés de construction.....	16	17	La souscription de titres de sociétés construisant pour la location.....	24,8
	100	100		100

- 3) Le tableau A fait apparaître, outre les sommes reçues directement des employeurs, les fonds provenant du remboursement de prêts consentis à des salariés : 2,3 milliards pour l'ensemble de la France.
- 4) Les organismes d'H.L.M. tiennent, en fait, une place sensiblement plus grande dans la collecte du 1 % que les résultats du tableau A ne le laissent supposer, car ces organismes sont les principaux bénéficiaires des versements de fonds opérés par certains organismes collecteurs et en particulier par les comités interprofessionnels du logement.

Sommes recueillies en 1957 par les organismes d'H.L.M.				en milliards de Fr
	Directement	par l'intermédiaire d'autres organismes	Total	
Offices.....	1,451	0,893	2,344	
Sociétés Anonymes.....	2,146	3,976	6,122	
Sociétés Coopératives.....	1,062	1,345	2,407	
Sociétés de Crédit Immobilier.....	0,194	0,035	0,229	
TOTAL.....	4,853	6,249	11,102	

Ce montant global de 11,1 milliards représente environ 37 % du total des sommes recueillies en 1957 par l'ensemble des organismes collecteurs.

- 5) La catégorie "autres organismes" comporte, pour 1957, 4 sous-rubriques dont la dernière revêt une importance particulière du fait qu'elle correspond, pour la plus grande part, aux sommes collectées par les sociétés immobilières filiales de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon l'une des modalités suivantes :

Société Centrale Immobilière de la C.D.C.-.....	1,235 milliards
Cie Immobilière de la Région Parisienne.....	0,809 "
Groupement Interprofessionnel pour la Construction.....	<u>0,250 "</u>
	2,294 milliards

(à ces sommes reçues directement des employeurs s'ajoutent environ 0,7 milliards provenant d'organismes collecteurs intermédiaires).

- 6) Les sommes recueillies par les organismes du département de la Seine représentent toujours plus de la moitié du total des fonds collectés ; 16,2 milliards sur 30,1, soit près de 54 %. Ainsi qu'on le verra plus loin, une très large fraction de ces sommes est utilisée en province.
- 7) Les subventions à fonds perdus constituent le mode d'investissement le plus fréquent en province : 8,9 milliards sur 13,9, soit 64,5 % des sommes collectées, contre 33,5 % seulement pour le département de la Seine.

Section III - Modalités d'utilisation par les organismes des sommes collectées

Le tableau B ci-après donne les principales indications sur ce point.

- 1) Les différences constatées entre les sommes reçues et celles utilisées par chaque catégorie d'organismes proviennent :
- pour une part, assez faible en général, du délai nécessaire à la mise en oeuvre des recettes d'un exercice donné.
 - pour le reste, au fait que le tableau B pour éviter de compter deux fois les mêmes sommes ne fait pas état des sommes reversées par les organismes collecteurs à des organismes utilisateurs.

(Période du 1er février 1957 au 31 janvier 1958)

Unité : million de Fr

CATEGORIES D'ORGANISMES	Financement de la construction de logements		Subventions à des salariés	Prêts à des salariés	Total 1 à 4	Amortissements d'emprunts et remboursement de prêts	Total 5 + 6	Dont pour le département de la Seine
	acquis par les employeurs	autres						
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
I - a) C.I.L.....	72	540	343	4.297	5.252	281	5.533	2.162
b) Sociétés sous égide.....	1.443	1.576	9	39	3.067	91	3.158	1.440
Total (a + b).....	1.515	2.116	352	4.336	8.319	372	8.691	3.602
II - c) CHAMBRES de COMMERCE.....	2	67	15	167	251	134	385	-
d) Sociétés sous égide.....	19	280	-	114	413	47	460	-
Total (c + d).....	21	347	15	281	664	181	845	-
III - ORGANISMES H.L.M.								
e) Offices.....	-	1.816	14	7	1.837	6	1.843	355
f) Sociétés anonymes.....	-	3.919	-	1	3.920	105	4.025	1.420
g) " coopératives.....	1	1.638	69	263	1.971	31	2.002	320
h) " de crédit immobilier.....	-	6	21	192	219	2	221	8
Total (e à h).....	1	7.379	104	463	7.947	144	8.091	2.103
IV - i) SOCIETES d'ECONOMIES MIXTES et SOCIETES FILIALES.....	806	309	7	29	1.151	10	1.161	734
V - j) SOCIETES DE CONSTRUCTION (art.2 4è alinéa - art. 273 C.U.H.).....	1.535	3.060	3	165	4.763	198	4.961	2.824
VI - k) DEPARTEMENTS et COMMUNES.....	1	91	7	8	107	17	124	14
VII - AUTRES ORGANISMES								
l) Caisses départementales et communales de prêts.....	-	-	5	83	88	-	88	-
m) Caisses d'allocations familiales.....	-	-	6	58	58	-	58	47
n) Sociétés coopérat.(loi 10.9.47).....	15	59	7	89	170	13	183	90
o) Autres organismes.....	66	3.147	21	168	3.402	43	3.445	2.854
Total(l à o).....	81	3.206	33	398	3.718	56	3.774	2.991
TOTAUX.....	3.960	16.508	521	5.680	26.669	978	27.647	12.268
dont pour le département de la SEINE.....	2.845	6.667	260	2.171	11.943	326	12.268	///

C'est ainsi, par exemple, que les C.I.L., qui ont recueilli directement des employeurs 15 milliards en 1957, et indirectement 5,9 milliards, ont utilisé :

- 5,5 milliards directement (tableau B)
- 16,6 " sous forme de reversements à des organismes (dont environ 7,3 milliards à leurs Sociétés sous égide et 5,4 à des Sociétés d'H.L.M.).

De même, les Chambres de Commerce, qui ont reçu directement 2,2 milliards en 1957, en ont reversé au cours de la même année 1,5 à d'autres organismes.

En sens inverse, les Sociétés de l'article 2,4° alinéa n'ont reçu directement que 3,8 milliards mais elles ont bénéficié en outre de 1,2 milliards reversés par d'autres organismes, ce qui explique qu'elles aient pu investir près de 5 milliards en 1957.

- 2) Les sommes consacrées directement par les organismes au financement de la construction de logements totalisent 20,5 milliards de francs, dont près de 4 milliards correspondant à des logements acquis par les employeurs (dans le cadre des Sociétés de la loi du 28 Juin 1938, essentiellement) et 16,5 à d'autres opérations de construction.
- 3) Quant aux sommes versées à des salariés pour les aider à accéder à la propriété elles représentent, avec 6,2 milliards de francs, 23,2 % des fonds utilisés. (On notera la faible importance des subventions accordées par les organismes collecteurs par rapport aux prêts - moins de 10 % du montant des prêts). Les Comités interprofessionnels du logement interviennent à eux seuls pour près de 4,7 milliards de francs dans ce total.
- 4) Pour avoir une juste idée de l'importance des sommes destinées à favoriser l'accession de salariés à la propriété, il convient d'ajouter aux 6,2 milliards susvisés :
 - une partie des sommes figurant, à la colonne 2 du tableau B, en regard des rubriques I, II, III g) et h), IV, V, et VII h), et notamment les 1,6 milliard correspondant aux sommes reçues par les Sociétés Coopératives d'H.L.M.
 - les sommes correspondant à la souscription, par des employeurs de logements construits par des Sociétés de la loi de 1938, avec l'intention de les rétrocéder aux salariés, une fois achevés.

Au total, sur les 27 milliards utilisés directement en 1957 par les organismes, on peut estimer de 8 à 10 milliards les sommes destinées à favoriser l'accession à la propriété, le solde allant au financement des opérations locatives.

- 5) Les C.I.L. et les Chambres de commerce ne construisent pratiquement que par l'intermédiaire de sociétés sous leur égide.

- 6) Les sommes versées aux Sociétés de l'article 2, 4° alinéa, correspondent, pour un tiers seulement, au financement de logements destinés à devenir la propriété des employeurs (dans le cadre de Sociétés de la loi de 1938). Les deux autres tiers correspondent à des logements locatifs destinés à demeurer la propriété des sociétés constituées en vue de leur construction.
- 7) Les sommes consacrées par les organismes à l'amortissement d'emprunts ou au remboursement de prêts atteignent environ 1 milliard de francs.

Section IV - Investissements et virements interdépartementaux

- 1) Les virements de fonds entre départements de province sont peu importants :

Ils représentent environ 1,5 milliards pour l'année 1957 (y compris 0,9 milliard correspondant aux investissements directs d'employeurs hors du département où est situé leur siège social.)

- 2) Par contre, les mouvements de fonds de la Seine vers la province atteignent des sommes relativement considérables, ainsi qu'il ressort du tableau ci-après, établi pour partie d'après les résultats de 1956 et pour le surplus d'après ceux déjà connus de 1957 (les investissements directs des employeurs y sont également mentionnés):

Sommes sorties du département de la Seine			en milliards de Fr		
	Année 1956		Année 1957		
	Ensemble	dont sommes investies		Ensemble	dont sommes investies
en Seine et Oise		dans les autres départements	en Seine et Oise		dans les autres départements
1) Investissements directs, hors du département de la Seine, d'employeurs ayant leur siège social dans la Seine	9,1	0,9	8,2	} Résultats non encore obtenus pour 1957	
2) Sommes versées par des employeurs de la Seine à des organismes d'autres départements.....	3,4	0,17	3,2		
3) Sommes investies par les organismes de la Seine hors du département :	} Résultats inconnus pour 1956		2,5	1	1,5
a) directement.....					
b) sous forme de reversements à des organismes de province.....			0,7	0,06	0,6
	X				

En admettant (en 1^{ère} approximation) que les résultats des lignes 1) et 2) seront pour 1957 assez voisins de ceux de 1956, il apparaît que les sommes sorties du département de la Seine en 1957 à destination de départements de province autres que la Seine-et-Oise atteignent au moins 13 à 14 milliards de francs.

- 3) Au regard de cette somme, les mouvements de fonds de la province vers le département de la Seine, apparaissent très faibles (moins d'un milliard) :

Sommes entrées dans le département de la Seine		en milliards de Fr			
	Année 1956		Année 1957		
	Ensemble	dont en provenance de S&O	Ensemble	dont en provenance de S&O	
1) Investissements directs des employeurs.....	0,050 (1)	0,005 (1)	} résultats non encore obtenus pour 1957		
2) Sommes versées par les employeurs de province à des organismes de la SEINE.....	0,800	0,160			
3) Sommes investies dans la SEINE par des organismes de province :					
a) directement.....	résultats inconnus en 1956		0,003	0	
b) sous forme de reversement à des organismes de la SEINE.....			0,100	0,040	

(1) Nombres très approximatifs, provenant de données incomplètes.

- 4) La domiciliation dans le département de la Seine de la majeure partie des entreprises importantes n'entraîne donc pas, en première analyse, de surinvestissements dans ce département; à cet égard, il convient de faire une distinction entre les investissements directs et ceux des organismes collecteurs :

- les investissements directs effectués en 1956 dans le département de la Seine n'ont atteint que 2,9 milliards sur un total de 17 milliards pour la France entière; les investissements directs effectués en province par les entreprises ayant leur siège

social dans la Seine représentaient, la même année, 8,2 milliards, soit près de 60 % de l'ensemble des investissements directs réalisés en province (14 milliards environ).

- Les sommes versées directement aux organismes collecteurs de la Seine - 16,2 milliards en 1957 - sont en très grande majorité utilisées dans l'agglomération parisienne (Seine et Seine-et-Oise), puisque les investissements effectués en province par ces organismes n'ont atteint, la même année, qu'environ 2,1 milliards.

En définitive, les sommes investies (ou en voie de l'être) dans l'agglomération parisienne, y compris les investissements directs des employeurs, atteignent environ 17 milliards de francs pour 1957, ce qui représente approximativement le tiers des sommes versées, au cours de la même période sur l'ensemble du territoire, au titre de la contribution des entreprises.

Section V - Nombre de logements financés (en totalité ou pour partie) au moyen des sommes recueillies par les organismes collecteurs.

La valeur des renseignements est très inégale selon qu'il s'agit de logements construits ou acquis par des salariés grâce à des prêts (ou subventions) ou de logements construits directement par des organismes collecteurs.

1) Logements construits ou acquis par des salariés.

Dans ce secteur, les renseignements sont assez précis, car il n'y existe pas de risques de doubles emplois.

Nombre de logements construits ou acquis par des salariés (1)						
	Période du 1-9-53 au 31-1-57			Période du 1-2-57 au 31-1-58		
	au moyen de		Total (1 + 2)	au moyen de		Total (4 + 5)
	subventions (1)	prêts (2)		subventions (4)	prêts (5)	
Ensemble des organismes,	4.943	28.231	33.174	1.994	12.100	14.094
dont organismes de la Seine	1.806	9.341	11.147	580	4.651	5.231

(1) Ne sont indiqués, pour chaque période, que les logements pour lesquels des fonds ont été effectivement versés aux salariés.

Dans les nombres des colonnes 3 et 6 les Comités interprofessionnels du logement interviennent respectivement pour 21.000 et 8.800 logements environ (pour la France entière); les organismes d'H.L.M., pour 2.300 et 1.300 logements.

ESTIMATION DU NOMBRE DES LOGEMENTS FINANCES DIRECTEMENT PAR LES ORGANISMES (1)

CATEGORIES d'ORGANISMES	Période du 1-9-53 au 31-1-57			Période du 1-2-57 au 31-1-58		
	Logements construits par les organismes en vue de :		TOTAL 1 + 2	Logements construits par les organismes en vue de :		TOTAL 4 + 5
	l'acces- sion de salariés à la propriété	la location		l'acces- sion de salariés à la propriété	la location	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
I - C.I.L. et Sociétés sous égide.....	2.660	10.000	12.660	1.330	3.510	4.840
II - CHAMBRES de COMMERCE et Sociétés sous égide.....	450	2.800	3.250	170	1.040	1.210
III - ORGANISMES H.L.M.						
- Offices.....	80	12.450	12.530	10	5.900	5.910
- Sociétés anonymes.....	110	22.800	22.910	70	11.350	11.420
- Sociétés coopératives.....	4.300	2.450	6.750	1.750	1.620	3.370
- Sociétés de crédit immobilier...	140	40	180	60	-	60
TOTAL III.....	4.630	37.640	42.370	1.890	18.870	20.760
IV - SOCIETES d'ECONOMIE MIXTE et SOCIETES FILIALES.....	450	3.380	3.830	120	1.390	1.510
V - SOCIETES DE CONSTRUCTION (art. 2 4° alinéa - art. 273 C.U.H.).....	1.360	6.700	8.060	620	1.930	2.550
VI - DEPARTEMENTS et COMMUNES.....	360	1.800	2.160	60	660	720
VII - AUTRES ORGANISMES.....	1.750	26.380	28.130	560	5.050	5.610
TOTAUX I à VII....	11.660	88.800	100.460	4.750	32.450	37.200
dont organismes du département de la Seine.....	1.990	45.330	47.320	450	15.050	15.500

(1) Ne sont indiqués, pour chaque période, que les logements ayant donné lieu à un commencement d'exécution.

2) Logements construits directement par les organismes.

Le tableau page XIII, donne une estimation des résultats obtenus dans ce secteur :

Les résultats consignés dans les colonnes 1) et 4) de ce tableau comportant des doubles-emplois avec les chiffres du paragraphe 1) ci-dessus - bien que les organismes constructeurs aient été priés de n'indiquer, dans ces colonnes, que les logements acquis par des salariés n'ayant bénéficié, à leur connaissance, d'aucune aide au titre du 1 % (ni d'un organisme collecteur, ni directement de leur employeur).

Quant aux résultats figurant dans les colonnes 2 et 5, s'ils sont assez précis en ce qui concerne les organismes qui ne disposent pas de possibilités de financement importantes en dehors de 1 % (hormis les prêts du Crédit Foncier), ils n'ont, en ce qui concerne notamment les organismes d'H.L.M., qu'une ~~valeur~~ très réduite, du fait que ces derniers ont, bien souvent, mentionné comme réalisés à l'aide du 1 % des logements dont le financement était déjà pratiquement assuré au moyen d'autres ressources.

N.B.- Les logements dont le financement n'est assuré que pendant la période de construction au moyen du 1 % (à titre de préfinancement) ne figurent pas dans les tableaux de la présente section.

N.B.- Dans la répartition des logements entre ceux destinés à la location et les autres, il convient de tenir compte des rétrocessions assez fréquentes à des salariés de logements souscrits à l'origine par leurs employeurs.

3) Montant moyen, par logement, des sommes investies au titre du 1 %.

Il est tentant de chercher à rapprocher le nombre des logements construits (ou ayant bénéficié de prêts ou de subventions) du montant des sommes reçues ou investies par les organismes collecteurs pendant les périodes correspondantes, afin de dégager l'importance moyenne, par logement, du financement au titre du 1 %.

Mais, il est évident que de telles comparaisons ne peuvent être faites qu'avec d'expresses réserves en ce qui concerne les logements construits par les organismes puisque d'une part les résultats en nombre de logement ne sont qu'approchés et que d'autre part le financement de ces logements s'étale souvent sur plusieurs exercices. (Il convient aussi de tenir compte des sommes collectées mais non encore utilisées par les organismes à la fin de l'exercice 1957).

Ces réserves faites, on notera que, face aux 100 milliards recueillis depuis l'origine, les organismes ont à leur actif, au 31 janvier 1958, la mise en chantier (ou le financement partiel) de quelques 180.000 logements - nombre qui, si l'on en soustrait les logements financés dans une proportion très faible (par les organismes d'H.L.M.) au moyen de fonds provenant du 1 %, ainsi que les logements comptés deux fois, peut être ramené de 150 à 170.000 logements.

En ce qui concerne l'exercice 1957, les 6,2 milliards utilisés sous forme de prêts ou subventions aux salariés, rapprochés des 14.000 logements financés dans le même temps, font apparaître une aide moyenne d'environ 450.000 Fr par logement.



ENQUETE SUR L'OCCUPATION DES LOGEMENTS NEUFS
(dans l'agglomération Lyonnaise)

Au cours de l'année 1958, une enquête sur les logements neufs a été menée conjointement par le Ministère de la Construction et la Direction Régionale de l'I.N.S.E.E. dans l'agglomération Lyonnaise.

La zone retenue est légèrement plus vaste que l'agglomération I.N.S.E.E. puisqu'elle comprend :

LYON	CHAMPAGNE au MONT-d'OR	ST-FONS
VILLEURBANNE	ECULY	VENISSIEUX
DECINES-CHARPIEU	TASSIN-la- $\frac{1}{2}$ LUNE	ST-GENIS LAVAL
VAULX-en-VELIN	STE-FOY-lès-LYON	PIERRE-BENITE
CALUIRE-et-CUIRE	OULLINS	ST-PRIEST
ST-RAMBERT l'ILE BARBE	MULATIERE (1a)	BRON

L'enquête a été faite par sondage, c'est-à-dire en prenant 1/16^e des logements dont le certificat de conformité avait été accordé entre le 1-1-1954 et le 1-3-1958. Il est cependant à noter que, particulièrement pour les H.L.M. construits sous la direction des organismes publics, ou semi-publics, un certain retard dans la délivrance des certificats de conformité a conduit à retenir quelques logements occupés antérieurement au 1-1-1954 et à négliger sans doute d'autres logements déjà occupés au début de 1958 mais dont le certificat de conformité n'était pas encore délivré.

Nous avons classé ces logements en 3 catégories principales :

- a) H.L.M. : logements type "Plan Courant" construits et généralement mis en location par les organismes publics ou semi-publics.
- b) Autres logements construits dans la ville même de LYON.
- c) Logements autres que H.L.M. édifiés dans le restant de l'agglomération.

Il se trouve que ces 3 catégories représentaient des nombres de logements sensiblement égaux et ont donc fourni des échantillons peu différents :

- 311 logements ont été enquêtés dans les H.L.M.
- 316 logements autres que H.L.M. dans LYON
- 316 logements autres que H.L.M. dans les communes banlieues.

Notons que par la suite, nous ferons un autre classement des logements :

- H.L.M.: même que précédemment
- Prime à 1.000 Fr : tous les logements autres que les précédents et qui sont de "Plan Courant", c'est-à-dire primés à 1.000 Fr du m², qu'ils s'intitulent "H.L.M.", "Plans Courants";
- Prime à 600 Fr
- Sans Prime.

Les enquêtes ont été faites à domicile, par interview et il semble que la sincérité des réponses ne soit pas à mettre en doute.

Nous donnons ci-après les principaux résultats de cette enquête : beaucoup d'autres renseignements peuvent s'en dégager, que nous n'avons pas fait figurer ici pour ne pas alourdir à l'excès ce compte-rendu.

Nous avons divisé ces résultats en 4 chapitres :

- a) Peuplement des logements neufs
- b) Origine géographique des Habitants
- c) Catégories socio-professionnelles et âge
- d) Questions diverses.

C H A P I T R E I

PEUPLÉMENT

I - Nombre de personnes par logement et par pièce :

Dans le nombre de pièces, nous ne comptons pas les cuisines dont la surface est inférieure à 9 mètres carrés.

	Nombre de logements Enquêtés	Nombre Total de pièces de ces logements	Nombre Total de Personnes y résidant	Nombre moyen de pièces par logement	Nombre moyen de personnes par logement	Nombre moyen de personnes par pièce
H. L. M.	311	1.015	1.340	3,3	4,3	1,3
Autres LYON-Ville.	316	1.202	1.206	3,8	3,8	1,0
Autres BANLIEUE...	316	1.260	1.354	4,0	4,3	1,1
<u>ENSEMBLE....</u>	<u>943</u>	<u>3.477</u>	<u>3.900</u>	<u>3,7</u>	<u>4,1</u>	<u>1,1</u>

Donc en moyenne, les H.L.M. ont moins de pièces que les autres logements et, parmi ces autres logements, ceux de banlieue sont plus grands que ceux de LYON.

Parallèlement, ce sont les habitants des H.L.M. qui disposent de moins de pièces par habitant et/les logements autres que les H.L.M. de LYON où les habitants sont le plus au large. Ce fait s'explique, en partie par le tableau suivant :

II - Le Nombre des Enfants :

	Nombre d'enfants par logement			% par rapport à la population des logements			Résultat du Recensement de 1954		
	de moins de 5 ans	de 5 à 14 ans	TOTAL	des enfants de moins de 5 ans	des enfants de 5 à 14 ans	Total des 15 ans	% des moins de 5 ans	% des 5 à 14 ans	% des moins de 15 ans
H.L.M.	0,75	1,23	1,98	17,3 %	28,5 %	46 %			
Autres : LYON-VILLE	0,63	0,86	1,49	16,5 %	22,6 %	39 %	5,9 %	12,8 %	18,7 %
Autres : BANLIEUE	0,70	1,10	1,80	16,3 %	25,6 %	42 %	6,8 %	15,5 %	22,3 %
<u>ENSEMBLE</u>	0,69	1,06	1,75	16,7 %	25,7 %	42,4%	6,2 %	13,5 %	19,7 %

Dans le tableau précédent, nous n'avons considéré que les enfants de moins de 15 ans, les enfants plus âgés étant assimilés aux adultes quant à l'occupation des logements.

On remarque principalement la proportion considérable des enfants dans la population des logements neufs : 42% contre moins de 20% en l'Agglomération Lyonnaise en 1954 : proportion plus élevée dans les H.L.M. : 46% ce qui ne saurait étonner en raison du mode d'attribution de ces logements.

On trouve également plus d'enfants en Banlieue qu'en ville (1,8 par logement contre 1,5); ce phénomène était déjà constaté dans l'ensemble de la population au recensement de 1954.

III - Surpeuplement - Sous peuplement :

Dans le tableau suivant, nous classons les logements en 5 catégories :

- Surpeuplement critique: Par exemple {
 - 3 personnes et plus dans une pièce
 - 4 " " " 2 "
 - 6 " dans 3 "
- Surpeuplement temporairement admissible {
 - 2 personnes dans 1 pièce
 - 3 " " 2 "
 - 5 " " 3 "
- Sous peuplement accentué {
 - 1 Personne dans 2 ou 3 pièces
 - 2 ou 3 personnes dans 4 pièces
 - 4 ou 5 personnes dans 5 pièces

- Sous-peuplement accentué
- Peuplement normal : les autres cas

- 1 personne dans 4 pièces ou plus
- 2 ou 3 personnes dans 5 pièces et plus
- 4 ou 5 personnes dans 6 pièces et plus

Ces données sont schématisées ci-contre :

- Surpeuplement critique ; 
- Surpeuplement admissible ; 
- Sous peuplement modéré ; 
- Sous peuplement accentué ; 

		Nombre de personnes					
		1	2	3	4	5	6 et +
Nombre de pièces	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6 et +						

Compte tenu de ces définitions, nous obtenons le tableau suivant :

	Répartition des logements en %									
	Ensemble Agglomération Lyonnaise	Ensemble des logements neufs	1er Classement			2ème Classement			Individuels	Collectifs
			H.L.M.	LYON Ville	BAN-LIEUE	H.L.M.	Prime à 1000Fr	Prime à 600 Fr		
Surpeuplement critique	16	5	9	3	2	9	3	3	2	5
" admissible	19	11	17	9	7	17	10	7	2	12
Peuplement normal	45	59	67	54	58	67	63	50	45	62
Sous-peuplement modéré	17	20	6	28	27	6	23	29	40	18
Sous-peuplement accentué	3	5	1	6	6	1	1	11	11	3
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Le résultat d'ensemble des logements neufs est nettement meilleur que pour l'ensemble des logements en 1954 puisqu'au lieu de 35% de logements surpeuplés, nous n'en avons que 16%.

On remarquera également que, bien que les logements de banlieue soient plus habités que ceux de LYON-VILLE (1er tableau : 1,1 habitant par pièce en banlieue, pour 1,0 à LYON) la répartition des logements entre les familles est plus rationnelle en banlieue où il y a, à la fois, moins de logements surpeuplés et moins de sous-peuplés.

IV - Critiques des habitants :

On avait demandé aux enquêtés de répondre aux questions suivantes :

- "Estimez-vous qu'il vous serait nécessaire d'avoir en plus 1,2,3 pièces..?"
- "Trouvez-vous les pièces vraiment trop petites ?"

Les résultats sont les suivants :

	Voudraient 1 pièce de plus	Voudraient 2 ou 3 pièces de plus	Total de ceux qui se trouvent à l'étroit	Nombre moyen de pièces supplémentaires désirées par logement	Trouvent les pièces vraiment trop petites
H.L.M.	45 %	10 %	55 %	2/3	43 %
LYON-VILLE	32 %	6 %	38 %	0,4	24 %
LYON BANLIEUE	33 %	9 %	42 %	1/2	37 %
<u>ENSEMBLE</u>	36 %	8,5 %	44,5 %	1/2	34 %

Il faudrait donc pour satisfaire la demande de ces enquêtés que les logements H.L.M. aient en moyenne, non pas 3,3 pièces mais 4, et encore, nombre d'enquêtés n'ont pas mentionné le besoin d'une pièce supplémentaire en raison de la majoration du loyer qui en résulterait.

Pour les autres catégories de logements l'insatisfaction est moins grande, tout en restant élevée.

C H A P I T R E II

ORIGINE DES HABITANTS

804 des 943 ménages interrogés étaient déjà mariés, leur foyer étant établi ailleurs en Mai 1954.

653 résidaient déjà dans la région lyonnaise et 151 y sont venus depuis.

On posait la question à ces ménages : "Comment étiez-vous logés en Mai 1954" ?

Les réponses ont été les suivantes :

	Nombre	%	Répartition en % des logements en 1954 dans l'Agglomération lyonnaise
Etaient logés dans un appartement à leur nom	454	69,5 %	83 %
Etaient logés en Meublé.....	30	4,6	3,5 %
" " en Hôtel garni.....	34	5,2	2,7 %
" " chez des Parents ou avec un autre ménage.....	96	14,7	
" " d'une autre façon.....	39	6,0	
	653	100,0	

Les % inscrits dans la troisième colonne ne représentent pas exactement la même notion que la 2ème colonne puisqu'au recensement, si 2 ménages vivaient dans un même logement, celui-ci n'était compté que pour un seul.

On est cependant frappé de l'énorme proportion des ménages habitant les logements neufs qui étaient déjà titulaires d'un logement personnel. Le nombre des ménages fondés postérieurement au recensement de 1954 et installés dans des logements neufs étant inférieur à 100 (96), soit de l'ordre de 1.500 en tenant compte du taux de sondage, alors qu'il y a près de 5.000 mariages annuels dans l'agglomération considérée, soit 19.000 environ entre le 1.1.1954 et le 1.3.1958.

Les 151 ménages qui n'étaient pas domiciliés dans la grande agglomération lyonnaise sont d'origines diverses :

22 viennent de communes de moins de 2.000 habitants
 28 " " de 2.000 à 10.000 habitants
 41 " " de 10 à 50.000 habitants
 41 " " de plus de 50.000 habitants
 19 n'avaient pas répondu à la question.

Au point de vue localisation géographique, les départements les plus représentés sont :

ISERE.....	20	SEINE & SEINE-&-OISE...	11	ALGERIE TUNISIE(19
RHONE.....	18	AIN.....	8	SAONE-&-LOIRE.....	5
LOIRE.....	14	DROME.....	6	DIVERS.....	50

L'échantillon ayant été tiré sans tenir compte de l'année du Certificat de Conformité, les années d'entrée dans le logement se répartissent :

8 % en 1954
 17 % en 1955
 37 % en 1956
 31 % en 1957
 7 % en 1958 (2 mois)

Le tirage ayant été fait "en grappe", c'est-à-dire que l'on a d'abord tiré des immeubles, puis les logements dans ces immeubles, ces pourcentages n'ont^{de} signification que relative et, seules, les fortes différences sont significatives;

C H A P I T R E III

LES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES ET AGES

Nous avons classé les différents ménages enquêtés en 6 catégories socio-professionnelles, en ne tenant compte que de la profession du Chef de Famille.

Ces catégories socio-professionnelles sont :

- a) Chefs d'entreprises, professions libérales, cadres supérieurs
- b) Cadres moyens, employés
- c) Ouvriers
 - . qualifiés ou contremaîtres
 - . spécialisés
 - . manoeuvres
- d) Autres.

A. - La répartition des logements suivant ces catégories socio-professionnelles est la suivante :

<u>Tableau I</u>	Ensemble agglomération 1954	Ensemble logements neufs	1 ^o Classement			2 ^o Classement			Individuels Collectifs	
			H.L.M.	LYON	BAN- LIEUE	H.L.M.	Prime 1000	Prime 600	Indi- viduels	Collec- tifs
Patrons Cadres supérieurs	23	20	11	32	16	11	10	35	17	21
Cadres moyens, employés	26	37	37	38	36	37	36	37	38	37
Ouvriers	44	37	48	20	44	48	51	18	41	36
dont: qualifiés	23	13	13	9	18	13	20	9	17	12
spécialisés	21	18	29	9	18	29	22	6	20	18
manoeuvres		6	6	2	8	6	9	3	4	6
Autres	7	6	4	10	4	4	3	10	4	6
<u>ENSEMBLE.....</u>	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Le fait caractéristique du tableau précédent est la constance de la proportion de la catégorie "cadres moyens, employés" dans les logements neufs quelqu'en soit la localisation, ou le caractère individuel ou collectif.

B. - Dans le tableau ci-après, nous donnons l'état du peuplement des logements suivant la catégorie socio-professionnelle, les définitions de surpeuplement ou sous-peuplement étant les mêmes que précédemment :

<u>Tableau II</u>	Patrons Cadres supérieurs	Cadres moyens employés	Ouvriers	Autres
Surpeuplement critique.....	3	5	7	2
Surpeuplement admissible...	5	10	16	9
Peuplement normal.....	50	60	63	54
Sous-peuplement modéré.....	34	21	12	26
Sous-peuplement accentué...	8	4	2	9
<u>ENSEMBLE</u>	100	100	100	100

C. - Dans le chapitre précédent, nous avons noté que 151 ménages vivant dans les logements neufs n'habitaient pas la Région Lyonnaise en 1954. Représentant une certaine immigration, il est intéressant d'en avoir la répartition suivant les catégories socio-professionnelles :

Tableau III

<u>C.S.P.</u>	Nombre	%
Cadres supérieurs.....	40	27
Cadres moyens, employés	47	31
Ouvriers.....	46	30
Autres.....	18	12
<u>ENSEMBLE</u>	151	100

D. - Suivant l'année d'entrée dans le logement, nous donnons la répartition des logements par grands groupes socio-professionnels :

Tableau IV	ANNEE D'ENTREE DANS LE LOGEMENTS					TOTAL
	1954	1955	1956	1957	1958	
Patrons, cadres supérieurs	(24)	28	18	15	(22)	20
Cadres moyens, employés	(40)	36	34	40	(39)	37
Ouvriers	(32)	31	41	38	(37)	37
Autres	(4)	5	7	7	(2)	6
<u>ENSEMBLE :</u>	(100)	100	100	100	(100)	100

Les chiffres correspondants aux années 1954 et 1958 sont peu sûrs car ils se réfèrent à des nombres de logements inférieurs à 100.

Leur similitude avec les années voisines peut les faire considérer comme non aberrants.

E. - Nous avons également réparti les Chefs de Famille suivant 3 tranches d'âges :

- Moins de 35 ans
- 35 à 54 ans
- 55 ans et plus.

Les résultats sont les suivants :

Tableau V	Ensemble Agglomération 1954	Ensemble logements neufs	1° Classement			2° Classement			Individuels Collectifs.	
			H.L.M.	LYON ville	BAN-LIEUE	H.L.M.	Prime 1.000	Prime 600	Indivi- duels	Collè- tifs
Moins de 35 ans	18	39	50	38	29	50	35	33	32	40
35 à 54 ans	43	53	46	49	63	46	60	52	59	52
55 et plus	39	8	4	13	8	4	5	15	9	8
<u>TOTAL :</u>	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

CHAPITRE IV

QUESTIONS DIVERSES

A.- CHAUFFAGE =

La répartition de l'ensemble des logements neufs suivant le mode de chauffage est la suivante :

Mode de chauffage	Poêle Individuel	Chauffage central individuel	Chauffage collectif	Ensemble
Combustibles utilisés				
Charbon.....	51,2	8,9	12,4	72,5
Mazout.....	4,2	3,4	14,4	22,0
Autres.....	3,5	1,1	0,9	5,5
ENSEMBLE.....	58,9	13,4	27,7	100,0

Pour les poêles individuels, on voit que le charbon reste encore le combustible utilisé dans près de 90 % des cas.

Dans les chauffages centraux individuels, il est utilisé dans 65 % des cas.

Par contre, pour les chauffages collectifs, il ne représente plus que 45 % des cas.

Notons que pour les H.L.M., 47 % des logements sont chauffés par poêle, 6 % par chauffage central individuel et 47 % par chauffage collectif (les 2/3 de ces chauffages collectifs étant au charbon).

Pour les logements primés à 1.000 Fr, 75 % sont chauffés par poêle individuel et 10 % par chauffage collectif.

Pour les appartements primés à 600 F, 55 % se chauffent au moyen d'un poêle, 20 % par chauffage central individuel et 25 % par chauffage collectif (Les 4/5 de ces chauffages collectifs étant au mazout).

30 % des logements individuels ont le chauffage central, plus des 4/5^e étant assurés par le charbon.

B.- VOITURES AUTOMOBILES

43 % des ménages avaient à leur entière disposition une automobile. Mais cette proportion variait suivant les cas :

- pour les H.L.M. elle est de..... 33 %
- pour les non-H.L.M. de LYON-VILLE..... 55 %
- pour les non-H.L.M. de Banlieue..... 41 %

Cette proportion varie encore plus fortement en fonction des catégories socio-professionnelle :

- Patrons, cadres supérieurs..... 81 %
- Cadres moyens, employés..... 43 %
- Ouvriers { qualifiés contremaîtres: 29%
 { manoeuvres.....: 25%
 { Ensemble..... 25 %
- Autres..... 32 %

On avait également posé la question du garage nocturne de ces voitures :

- Ensemble..... 63 % des voitures passent la nuit dans un garage personnel ou non
- H.L.M..... 42 % des voitures passent la nuit dans un garage personnel ou non
- LYON-VILLE... 70 % des voitures passent la nuit dans un garage personnel ou non
- Banlieue..... 71 % des voitures passent la nuit dans un garage personnel ou non

- Patrons cadres supérieurs... 68 % des voitures passent la nuit dans un garage personnel ou non
- Cadres moyens, employés..... 60 % des voitures passent la nuit dans un garage personnel ou non
- Ouvriers..... 61 % des voitures passent la nuit dans un garage personnel ou non
- Autres..... 66 % des voitures passent la nuit dans un garage personnel ou non

La seule différence bien significative est la faible proportion des voitures appartenant aux locataires des H.L.M., qui sont abritées la nuit.

C.- DISTANCE AU LIEU DE TRAVAIL

Distance	1 Km ou moins	2 Km	3 Km	4 Km	5 Km	6 Km	7 Km	8 Km	9 Km ou plus	Non décla rés	TOTAL	Dis- tance moyen- ne en Km
<u>Catégorie de logement</u>												
H.L.M.-.....	14	10	16	13	14	11	8	4	4	6	100	4,2
LYON-VILLE.....	16	15	15	10	6	5	4	4	5	20	100	3,8
BANLIEUE.....	20	11	10	11	10	6	4	3	8	17	100	4,0
ENSEMBLE.....	17	12	14	11	10	7	5	4	6	14	100	4,0

Notons que la catégorie "1 km ou moins" comprend toutes les personnes pour lesquelles la question ne se pose pas :

- Personnes non actives
- Voyageurs, représentants de commerce
- Professions libérales installées sur place.

D.- SECONDS SALAIRES

24 % des ménages enquêtés bénéficiaient de plusieurs salaires dans le ménage.

Cette proportion varie assez peu d'une catégorie socio-professionnelle à l'autre :

Patrons, cadres supérieurs.....	21 %
Cadres moyens, employés.....	24 %
Ouvriers (qualifiés : 21 %) (spécialisés : 29 %) (manoeuvre : 23 %)	25 %
Autres.....	18 %

PRIMES A LA CONSTRUCTION

Résultats depuis l'origine et pour les années 1957 et 1958

A - Montants comparés des dépenses autorisées, des décisions provisoires,
des décisions définitives et des paiements effectués par le Crédit Foncier

(France métropolitaine et départements d'Outre-Mer)

Source : M.C. et C.F.

Unité : Million de Fr

ANNEE	MONTANT DES DEPENSES AUTORISEES		MONTANTS CUMULES DES PRIMES ANNUELLES OCTROYEES (a)		MONTANT DES PRIMES PAYEES ANNUELLEMENT PAR LE CREDIT FONCIER
	par année	cumulées	par décisions provisoires	par décisions définitives	
1950	3.000	3.000	378	3	8
1951	4.000	7.000	2.630	187	82
1952	5.000	12.000	5.480	940	656
1953	5.000	17.000	10.219	2.211	1.758
1954	5.500	22.500	18.482	4.584	3.721
1955	9.000	31.500	27.417	8.635	7.270
1956	9.000	40.500	37.363	14.269	12.507
1957	8.000	48.500	45.753	21.033	18.983
1958	8.000	56.500	50.138 (b)	24.640 (b)	12.860 (b)

(a) Annulations déduites;
(b) au 1er juillet 1958.

B - Montant des primes annuelles octroyées et nombre correspondant de logements

Situation cumulée - annulations déduites

(France métropolitaine)

Source : Ministère de la Construction

Unité : Milliard de Fr et Millier de logements

TYPES de PRIMES	MONTANT DES PRIMES ANNUELLES OCTROYEES						NOMBRE CORRESPONDANT DE LOGEMENTS					
	Année 1957-à fin:			Année 1958-à fin:			Année 1957- à fin:			Année 1958-à fin:		
	Sept.	Oct.	Déc.	Sept.	Oct.	Déc.	Sept.	Oct.	Déc.	Sept.	Oct.	Déc.
1°-DECISIONS PROVISOIRES												
1.000 Fr par m ²	3,8	4,1	5,3	3,5	3,9		60,4	66,1	85,1	55,4	62,9	
600 Fr par m ² (et 500)	1,9	2,1	2,5	2,2	2,4		44,7	48,1	57,8	52,9	56,6	
autres taux (a).....	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5		6,2	6,7	7,5	7,6	8,1	
Ensemble.....	6,1	6,6	8,2	6,2	6,8		111,3	120,9	150,4	115,9	127,6	
2° DECISIONS DEFINITIVES												
1.000 Fr par m ²	3,0	3,3	4,1	3,1	3,6		46,9	52,5	65,1	50,1	56,2	
600 Fr par m ² (et 500)	1,7	1,9	2,3	1,8	2,0		38,9	44,2	53,9	42,0	47,4	
autres taux (a).....	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3		6,0	6,6	7,9	6,3	7,1	
Ensemble.....	4,9	5,5	6,7	5,2	5,9		91,8	103,3	126,9	98,4	110,7	

(a) Logements primés à 300 Fr; Additions, Surélévations, Aménagements; Primes à l'amélioration de l'Habitat Rural. Le montant des primes figurant à cette rubrique ne correspond donc pas uniquement au nombre de logements indiqués, mais comprennent également des primes octroyées pour des additions de pièces d'habitation; pour des travaux d'aménagement et d'amélioration (notamment habitat rural au taux de 4 % du montant des travaux).

Résultats de l'enquête trimestrielle du Ministère du Travail

- Travail et Main-d'Oeuvre -

Source : Ministère du Travail

		MOYENNE			1956			1957				1958			
		1955	1956	1957	Avril	Juil.	Oct.	Janv.	Avril	Juil.	Oct.	Janv.	Avril	Juil.	Oct.
Unité : heures	<u>Durée hebdomadaire moyenne du travail</u>														
	Ensemble des activités.....	45,4	45,7	46,0	45,5	45,9	46,0	45,8	45,9	46,1	46,1	45,8	45,8	45,8	45,6
	Verre céramique et matériaux de constr ^{ion}	46,0	46,3	46,7	46,0	46,4	46,4	46,5	46,6	46,8	46,9	46,7	46,7	46,9	46,9
	Bâtiment et Travaux Publics.....	48,1	48,6	48,8	48,4	49,5	49,3	47,5	48,8	49,5	49,5	47,5	48,6	49,3	49,4
Année de base Janvier 1956	<u>Indice des taux des salaires</u>														
	Ensemble.....	-	102,4	111,8	101,4	103,5	105,3	106,8	108,5	111,4	114,6	118,9	123,5	126,5	127,5
	Verre céramique et matériaux de constr ^{ion}	-	103,0	110,6	101,4	103,2	104,6	105,4	106,9	109,6	114,2	117,5	123,1	126,2	130,4
	Bâtiment et Travaux Publics.....	-	104,7	114,1	102,2	104,9	107,3	108,5	110,9	114,2	116,9	121,1	125,6	129,2	127,2
Année de base 1954	<u>Indice du niveau des effectifs</u>														
	Ensemble des activités.....	101,0	102,3	105,1	101,8	102,5	103,0	103,2	104,1	105,5	106,2	105,7	106,1	106,4	106,0
	Verre céramique et matériaux de constr ^{ion}	102,4	103,8	105,3	104,1	104,3	103,4	103,5	104,5	105,9	105,9	106,0	107,1	107,5	106,6
	Bâtiment et travaux Publics.....	104,5	106,5	109,4	106,3	107,5	107,2	105,7	109,0	111,1	111,3	106,5	107,2	108,1	108,4
Année de base 1954	<u>Indice du niveau d'activité</u> (Nombre d'heures ouvriers effectuées)														
	Ensemble des activités.....	101,3	103,6	106,9	102,6	104,0	104,8	104,5	105,7	107,6	108,4	107,2	107,6	107,8	107,0
	Verre céramique et matériaux de constr ^{ion}	102,9	104,8	107,4	104,5	105,7	104,7	105,1	106,3	108,2	108,4	108,1	109,2	110,1	108,9
	Bâtiment et travaux Publics.....	105,1	108,4	111,8	107,7	111,4	110,5	105,1	111,3	115,1	115,3	105,9	109,0	111,5	112,0



LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES

AU COURS DU MOIS D'AOUT 1958

Le nombre des stagiaires en cours de formation a diminué de 8,5 % par rapport au mois précédent. Pendant cette même période le nombre de sections en activité est passé de 935 à 882. On note une diminution de 32 sections dans le bâtiment (voir Tableau I).

L'effectif des stagiaires au 1er Septembre 1958 est inférieur de 7 % à celui enregistré au 1er Septembre 1957.

Par rapport au mois précédent, les effectifs ont diminué de .9 % dans le bâtiment (- 749 stagiaires) (voir Tableau II).

Le Tableau III présente la répartition, par groupe de métiers, des élèves ayant terminé leur stage pendant le mois d'août 1958. 2.039 élèves sont sortis des centres diplômés et 169 non diplômés. Ces chiffres sont très légèrement inférieurs à ceux de la période correspondante de 1957.

En outre, au cours du mois d'août 1958, 526 élèves n'ont pas été admis à poursuivre leur stage ou y ont renoncé.

Le Tableau IV présente la répartition, par spécialité, dans chaque groupe de métiers, des stagiaires inscrits dans les centres au 1er de chaque mois.

Dans le bâtiment, on note, par rapport au mois précédent, une diminution sensible des effectifs dans presque toutes les spécialités et notamment dans la limousinerie, la plâtrerie, la serrurerie et la menuiserie.

Les Tableaux V, VI et VII présentent la statistique des entrées en stage au cours du mois d'août 1958, classée par nature des sections, selon la nationalité, la profession antérieure et l'âge.

1.804 nouveaux stagiaires ont commencé leur formation en août 1958, contre 1.443 le mois précédent, soit une augmentation de 25 % (en août 1957 on avait enregistré 2.080 entrées).

Les Tableaux V, VI et VII concernent 1.647 élèves, car n'y figurent pas 157 stagiaires pour lesquels aucun renseignement n'est parvenu à la Division Statistique.

Sur les 1.647 stagiaires entrés au cours du mois d'août 1958, et figurant sur les tableaux, on note 151 étrangers dont 37 italiens, 31 espagnols et 60 tunisiens. Les manoeuvres représentent 25 % des nouveaux inscrits dont 77 % sont âgés de 17 à 25 ans.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES

TABLEAU I

Source : Ministère du Travail

	1 ^{er} Sept. 1957	1 ^{er} Août 1958	1 ^{er} Sept. 1958
Nombre de Sections en activité :			
Ensemble.....	1.218	935	882
dont			
Bâtiment.....	931	696	664

TABLEAU II

	1 ^{er} Sept. 1957	1 ^{er} Août 1958	1 ^{er} Sept. 1958
Effectif des stagiaires :			
Ensemble.....	10.833	11.004	10.071
dont			
Bâtiment.....	7.867	8.133	7.384

TABLEAU III

	Stagiaires sortis diplômés à dater du 1-1-58 (8 mois)	Stagiaires sortis non diplômés à dater du 1-1-58 (8 mois).
Répartition des stagiaires ayant terminé leur formation :		
Ensemble.....	16.913	1.756
dont		
Bâtiment.....	13.354	1.428

LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES

TABLEAU IV

Source : Ministère du Travail

	1 ^{er} Août 1958	1 ^{er} Sept. 1958
Répartition des stagiaires, par spécialité =		
<u>Bâtiment</u> : TOTAL.....	8.133	7.384
dont = Béton armé.....	401	404
Briquetage.....	326	280
Carrelage.....	512	522
Limousinerie.....	1.349	1.174
Plâtrerie.....	1.013	839
Chauffage central.....	507	552
Plomberie Sanitaire.....	723	669
Plomberie Zinguerie.....	225	207
Peinture.....	794	725
Serrurerie.....	312	206
Electricité.....	491	514
Menuiserie.....	500	496

Nombre de stagiaires entrés dans les Centres de Formation Professionnelle des Adultes
au cours du mois d'Août 1958

Source : Ministère du Travail

TABLEAU V

	Moins de 17 ans		De 17 à 20 ans		De 21 à 25 ans		De 26 à 30 ans		De 31 à 35 ans		Plus de 35 ans		TOTAUX	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Selon le groupe d'âge:														
Ensemble.....	12	-	822	35	396	19	162	7	98	6	86	4	1576	71
Bâtiment.....	12	-	658	-	281	-	108	-	72	-	59	-	1190	-

Nombre de stagiaires entrés dans les Centres de Formation Professionnelle des Adultes,
au cours du mois d'Août 1958

Source : Ministère du Travail

TABLEAU VI

	Manoeuvres	Secteur Agricole	Professions diverses	Sans profession	TOTAUX
Selon la profession antérieure:					
Ensemble.....	412	261	751	223	1.647
dont					
Bâtiment.....	344	223	496	127	1.190

TABLEAU VII

Nature de la Section	Mé- tro- pôle	Algé- rie	Tuni- sie	Maroc	Italie	Espagne	Autres natio- nalités	TOTAL
Selon la nationalité :								
Ensemble.....	1.350	146	60	2	37	31	21	1.647
dont								
Bâtiment.....	953	113	52	2	33	22	15	1.190



LES RESSOURCES DISPONIBLES DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION
DANS CERTAINS PAYS D'EUROPE (1)

Main-d'oeuvre

Il ressort du tableau ci-après qu'en 1957 l'emploi dans l'industrie de la construction a augmenté dans de nombreux pays. Dans certains, comme l'Autriche, la France, la République fédérale d'Allemagne, la Suisse et la Tchécoslovaquie, le niveau de l'emploi a été le plus élevé de ces dernières années. Dans la République fédérale d'Allemagne et en Suisse, où le nombre des logements achevés a été moins grand en 1957 et où l'on prévoyait un ralentissement en 1958, cette élévation a probablement été due à la construction de bâtiments non résidentiels. En France, et plus encore en Suisse, la main-d'oeuvre étrangère occupe encore une place importante dans l'ensemble de la main-d'oeuvre totale disponible.

Le chômage a donc été moins fort dans l'industrie de la construction de ces pays, ainsi qu'en Belgique, au Danemark, en Italie et en Norvège, comme le fait apparaître le second tableau. Il a augmenté sensiblement en Irlande, aux Pays-Bas et en Suède. Dans ce dernier pays l'Office du travail a annoncé au début de 1958 qu'il allait prochainement élaborer des plans pour la mise en route rapide de travaux publics en vue d'en enrayer l'extension. Les Pays-Bas avaient déjà décidé en 1957 de prendre des mesures analogues, l'emploi ayant baissé dans le bâtiment, dans les briqueteries et dans l'industrie du bois. A la fin de 1957, le chômage tendait, dans la plupart des pays pour lesquels on dispose de données, à dépasser l'ampleur d'un chômage saisonnier.

.../...

-
- (1) Extrait de l'étude récemment publiée par le Secrétariat de la Commission Economique pour l'Europe : "Le Logement en Europe - Tendances et politiques de 1957" Document E/ECE/329-E/ECE/HOU/77. On peut se procurer ce document à la Section des Ventes, Office Européen des Nations Unies, Palais des Nations, GENEVE - Suisse - au prix de 0,40 \$ des Etats-Unis, 3/-stg ou 1,50 francs suisses, ou le commander à un dépositaire des publications des Nations Unies, à qui il pourra être payé en monnaie nationale (Pour la France : Librairie A. PEDONE, 13, rue Soufflot, PARIS (5^e)).

Une certaine pénurie de main-d'oeuvre s'est manifestée en Pologne et en Tchécoslovaquie, particulièrement dans les régions industrielles et surtout pour la maçonnerie, la plâtrerie et les travaux de finition. En Tchécoslovaquie, malgré les salaires plus élevés de l'industrie du bâtiment, le taux de rotation de la main-d'oeuvre a été élevé (environ 30 %). Dans ce pays et en Allemagne orientale on n'envisage pas de recrutement important; on pense, en effet, que la pénurie de main-d'oeuvre sera largement compensée par un accroissement de la productivité et une meilleure organisation. Par exemple, en Tchécoslovaquie, on combat la pénurie de maçons pour la pose des briques de parements en mécanisant la plâtrerie et on remédie à la pénurie de spécialistes en donnant une formation professionnelle à des ouvriers non qualifiés. En Yougoslavie, la pénurie de main-d'oeuvre qualifiée demeure grande; en effet, l'effectif se compose, pour près de la moitié, d'ouvriers non qualifiés et, pour un quart environ, d'ouvriers semi-qualifiés. En U.R.S.S., pendant toute l'année 1957, on a continué d'embaucher pour renforcer les effectifs du bâtiment.

Dans de nombreux pays on a atténué les fluctuations saisonnières, non seulement en étudiant mieux et en adaptant les techniques de construction en hiver, mais aussi en étalant mieux les commandes dans le temps; tel a été le cas notamment dans les pays scandinaves, en Autriche et dans la République fédérale d'Allemagne. En Autriche, en Finlande et en Suède, un pourcentage croissant des constructions de l'Etat et des logements bénéficiant d'une aide des pouvoirs publics sont construits pendant l'hiver. En Suède, la construction d'immeubles collectifs ne peut commencer sans l'autorisation des autorités provinciales chargées des questions de main-d'oeuvre. En Tchécoslovaquie et en Allemagne orientale les fluctuations saisonnières paraissent avoir presque entièrement disparu.

Matériaux de construction

En 1957, les principaux matériaux de construction ont été fabriqués en plus grandes quantités que les années précédentes. C'est le cas pour le ciment en France, en Pologne, en Tchécoslovaquie, en Turquie, en U.R.S.S. et en Yougoslavie; pour les briques en Allemagne orientale, en Hongrie et en U.R.S.S.; pour les produits de céramique en Yougoslavie; pour les éléments préfabriqués en béton armé (50 % d'augmentation) en U.R.S.S. En Irlande, au contraire, la production de matériaux de construction, particulièrement celle de ciment et de briques, a fortement baissé.

Dans presque tous les pays de l'Europe occidentale, l'approvisionnement en matériaux de construction a suffi pour répondre au rythme actuel de la construction. Dans certains pays de l'Europe orientale et méridionale, particulièrement en Pologne, en Turquie et, dans une certaine mesure, en Yougoslavie, le développement ou l'achèvement des programmes de construction de logements semble avoir souffert de la pénurie de certains matériaux de construction, surtout pour la finition et l'aménagement intérieur (équipement des cuisines, équipement sanitaire, radiateurs, conduites d'eau, etc...). Dans les pays d'Europe orientale, et particulièrement en U.R.S.S., on s'est surtout efforcé d'encourager l'utilisation de matériaux locaux qui n'exigent pas ou n'exigent que peu de transformation industrielle. L'usage plus fréquent de ces matériaux est associé à l'encouragement donné à la construction du secteur privé.

En Norvège et en Suède, le béton léger remplace de plus en plus la brique pour la construction des murs extérieurs des immeubles collectifs, à cause surtout de la plus grande hauteur de ces immeubles (en Suède) et du rapport des prix de ces matériaux (dans les deux pays). En Suède et en U.R.S.S., l'isolement thermique s'est beaucoup amélioré grâce à l'emploi de nouveaux matériaux. En Suède, on utilise des matériaux faits de fibre de verre, de produits minéraux et de copeaux de bois et l'Etat, en vue d'abaisser le coût du chauffage, a encouragé, par des crédits supplémentaires, l'amélioration de l'isolement thermique. En U.R.S.S., on a beaucoup augmenté la production de matériaux légers, tels que les briques creuses et les agglomérés légers, afin d'alléger la construction des murs, des fondations et des autres parties des bâtiments. En Yougoslavie, on commence à se servir de briques creuses et d'éléments en béton léger. Au Royaume-Uni, l'usage de nouveaux matériaux, par exemple de tuyaux d'écoulement en fibre et de tuyaux en matière plastique pour l'eau froide, a continué de se répandre. En Italie également, les matières plastiques sont de plus en plus utilisées pour la fabrication des câbles et tubes électriques et dans une certaine mesure pour celle des matériaux de revêtement des sols.

Emploi dans l'industrie de la construction dans certains pays d'Europe
(en indices)

PAYS	Année de base 1953 (en milliers)	1954	1955	1956	1957
	1953 = 100 (a)				
Autriche	153,6	110	122	124	125
Belgique	169,4 (b)	95	99	104	107
Bulgarie	121,0	107	108	102	..
Tchécoslovaquie	359	100	97	101	102
Danemark	101,1	102	98	95	98
Allemagne orientale	476,5	98	98	98	99
Finlande	(c)	113	101	102	88
France	998 (d)	106	111	113	115
Hongrie	285	76	67	71	67
Pays-Bas	282,6	100	106	110	..
Norvège	101,5	103	99	92	95
Pologne	708,7	94	91	93	91
Roumanie	414,4	91	95	96	84
Suisse	(c)	105	109	116	119
Turquie (a)	148,4	..	100	88	85
URSS (a)	3.179	100	100	112	..
Royaume-Uni (e)	1.426	101	103	106	105
Allemagne occidentale	1.352,7	107	112	122	127
Yougoslavie	233	114	121	87	96

Source : Statistiques nationales et données fournies directement par les autorités compétentes.

- (a) 1954 = 100 pour l'URSS et 1955 = 100 pour la Turquie.
- (b) Situation moyenne de juin et décembre 1953.
- (c) Les statistiques originales sont exprimées en indices.
- (d) Situation en mai 1954.
- (e) Non compris l'Irlande du Nord.

Chômage dans l'industrie de la construction dans certains pays
d'Europe occidentale
(en indices)

PAYS	Année de base 1953 (en milliers)	1954	1955	1956	1957
	1953 = 100 (a)				
Autriche	45,5	81	55	59	55
Belgique	33,7	103	98	103	74
Danemark	17,6	102	132	151	138
Finlande	4,8	69	29	33	..
France	10,7	107	72	35	25
Irlande	17,1	80	71	81	96
Italie	276,4	99	103	107	101
Pays-Bas	11,5	70	49	30	61
Norvège	6,3	95	103	110	103
Espagne	17,3	117	105	96	109
Suède	8,9 (a)	100	117
Suisse	2,4	87	57	82	48
Royaume-Uni (b)	38,3	88	63	74	105
Allemagne occidentale	200,7	110	92	94	87

Source : Statistiques nationales.

(a) 1956 = 100 pour la Suède.

(b) Non compris l'Irlande du Nord.



CONSTRUCTION DE LOGEMENTS EN EUROPE
TRAVAUX AUTORISES, COMMENCES. EN COURS (a) ET ACHEVES (x)

Pays (b)	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1 9 5 7				1 9 5 8	
							I	II	III	IV	I	II
							En milliers de logements					
TCHÉCOSLOVAQUIE												
commencés	55,2	5,8	21,9	16,6	10,9	9,6	23,5
en cours	70,2	78,6	84,8	83,3	70,2	75,9	85,4
achevés	39,3	39,0	38,2	50,6	63,7	64,3	5,0	16,0	18,5	24,8	4,0	14,0
DANEMARK												
commencés	20,1	20,2	20,3	16,3	18,7	18,6	4,9	6,1	4,6	3,0	3,4	7,0
en cours	20,6	22,6	23,4	19,8	22,1	17,6	21,8	23,0	20,8	17,6	16,7	20,2
achevés	16,2	18,2	19,5	19,9	16,4	23,0	5,1	5,0	6,7	6,2	4,3	3,5
FINLANDE												
autorisés	11,5	15,7	19,7	19,1	20,4	17,0	3,4	3,9	4,8	4,9	2,2	3,8
achevés	13,0	11,7	15,3	16,9	19,1	19,6	4,7	3,3	5,2	6,4	3,3	3,0
FRANCE												(rectif)
autorisés	128,5	184,5	279,1	292,8	353,8	334,4	76,9	89,2	85,4	82,9	75,2	92,1
commencés	..	191,8	249,0	282,4	320,9	305,6	..	155,0	..	150,6	..	147,8
en cours (c)	394,7	467,0	510,0	580,0	580,0	..	603,0
achevés	83,9	115,5	162,0	210,1	236,3	273,3	..	121,0	..	152,7	..	132,1
					(rectif)							
HONGRIE												
achevés	16,7	16,8	27,2	31,5	25,5	51,3	6,0	9,8	11,0	24,5	3,1	8,5
IRLANDE												
autorisés	1,3	1,2	1,2
commencés	1,1	1,3	1,0
en cours	3,0	4,5	4,2
achevés	13,0	11,9	10,5	9,0	10,1	8,0	2,7	2,3	1,8	1,3	1,6	1,3
ITALIE												
autorisés	134,6	172,3	207,0	215,7	213,2	248,5	61,9	63,2	56,2	67,2	62,6	61,6
achevés	70,1	87,7	104,7	130,6	144,5	174,8	42,4	43,1	41,6	47,7	41,6	41,2

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS EN EUROPE
TRAVAUX AUTORISES, COMMENCES, EN COURS (a) ET ACHEVES (suite) (x)

Pays (b)	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1 9 5 7				1 9 5 8		
							I	II	III	IV	I	II	
	En milliers de logements												
PAYS-BAS													
autorisés	63,7	66,5	61,1	69,2	85,5	80,8	21,2	21,9	20,4	17,3	13,6	23,0	
commencés	69,4	77,2	61,3	76,4	86,4	84,8	23,3	25,3	20,3	15,8	14,6	24,1	
en cours	51,3	68,5	60,7	76,1	94,0	90,1	98,0	101,3	100,5	90,1	84,3	85,2	
achevés	54,6	59,6	68,5	60,8	68,3	88,4	19,2	21,9	21,1	26,2	20,1	23,0	
NORVEGE													
autorisés	33,5	39,7	33,4	27,3	23,2	31,1	4,6	12,9	8,2	5,3	4,8	6,6	
commencés	33,8	38,4	35,7	29,3	22,2	29,6	3,0	10,0	9,9	6,5	3,4	7,0	
en cours	26,7	29,8	30,0	26,9	21,9	24,8	19,1	23,4	26,9	24,8	22,7	23,4	
achevés	32,7	35,1	35,4	32,1	27,3	26,5	5,9	5,8	6,7	8,4	5,5	6,2	
PORTUGAL													
achevés	14,6	16,9	17,0	18,8	21,7	23,0	5,0	5,7	6,4	5,9	5,5	..	
ESPAGNE													
autorisés	26,4	29,7	52,3	74,8	49,4	50,8	13,9	13,0	11,2	12,7	12,9	16,3	
achevés	19,6	20,7	26,9	32,5	35,9	29,6	8,0	6,6	7,6	7,4	7,3	7,1	
SUEDE													
commencés	49,4	60,8	59,3	58,6	59,8	65,3	8,8	15,9	18,8	21,8	5,8	20,4	
en cours	66,8	54,1	57,0	64,2	66,8	58,2	64,6	
achevés	44,7	51,9	58,2	57,0	56,9	64,2	20,4	13,0	11,6	19,2	14,4	14,0	
SUISSE													
Quarante-deux villes :													
autorisés	14,8	19,4	21,4	23,2	18,1	14,5	3,2	4,0	4,7	2,5	2,8	4,8	
en cours	10,1	13,7	16,1	15,7	16,1	10,5	..	13,3	..	10,5	..	12,7	
achevés	14,4	14,6	16,5	16,9	16,6	18,5	3,8	5,2	4,6	4,9	3,2	2,2	
Grandes communes (d)													
autorisés	25,0	33,3	41,2	40,5	33,2	26,0		14,0		12,0		13,1	
en cours	14,1	20,2	24,4	24,5	23,2	14,8		19,9		14,8		18,3	
achevés	22,9	24,2	29,4	31,8	31,7	31,5		15,2		16,3		8,9	

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS EN EUROPE
TRAVAUX AUTORISES, COMMENCES, EN COURS (a) ET ACHEVES (fin) (x)

Pays (b)	1952	1953	1954	1955	1956	1957	1 9 5 7				1 9 5 8	
							I	II	III	IV	I	II
	En milliers de logements:											
TURQUIE autorisés	54,2	58,5	53,4	53,1	8,8	16,0	16,5	11,7
ROYAUME-UNI commencés	302,2	354,9	337,0	320,0	285,0	281,2	64,6	80,8	74,1	61,7	56,8	74,2
en cours	287,7	315,8	298,6	294,2	271,5	245,2	258,4	261,0	261,5	245,2	235,3	239,7
achevés	248,3	326,8	354,1	324,4	307,7	307,6	77,7	78,2	73,6	78,0	66,7	69,5
ALLEMAGNE OCCIDENTALE autorisés	495,4	574,9	607,4	612,6	554,5	505,2	107,1	131,6	144,1	122,4	104,8	141,3
achevés (e)	443,3	514,6	542,8	538,1	560,5	527,8	54,4	80,8	121,7	236,4	43,0	63,3

(a) Situation à la fin de la période.

(b) Les chiffres pour les pays suivants ne se rapportent pas au total de la construction de logements mais aux pourcentages approximatifs indiqués entre parenthèses : Danemark (82 à 95), Finlande (40 à 60), Irlande (90 à 95), Italie (60), Pays-Bas (97), Portugal (70), Espagne (30), Suède (99), Suisse : les 42 villes (50), les grandes communes (80), Turquie (..), Royaume-Uni (99).

(c) Les chiffres comprennent probablement un certain nombre de logements autorisés mais qui effectivement n'ont pas été mis en chantier et dont la construction n'est pas en cours.

(d) Y compris les 42 villes.

(e) Les chiffres annuels sont plus élevés que les totaux des données trimestrielles car ils comprennent tous les logements non enregistrés au cours des trimestres.

Pour les notes supplémentaires voir à la suite du tableau.

(x) Extrait du "Bulletin Trimestriel de Statistiques du Logement et de la Construction pour l'Europe" - Vol. VI, N° 2, deuxième trimestre 1958 -

On peut se procurer ce document à la Section des ventes, Office européen des Nations Unies Palais des Nations, Genève, Suisse, au prix de 0.60 \$ des Etats-Unis, 4/6 stg. ou 2.50 francs suisses, ou le commander à un dépositaire des publications des Nations Unies, à qui il pourra être payé en monnaie nationale.

Observations spéciales sur le champ des statistiques relatives aux chiffres figurant dans le tableau

- Danemark territoire de la capitale, villes de province avec leurs faubourgs, ainsi que quatre-vingt-cinq communes rurales.
- Finlande agglomérations urbaines de soixante-cinq districts du pays.
- Irlande seulement logements construits par les collectivités locales et les particuliers en vertu d'un programme de logement subventionné par l'Etat.
nouvelle construction uniquement.
- Italie grandes communes et chefs-lieux des provinces comptant au moins 20.000 habitants.
1952 et 1953 : les chiffres pour ces deux années ne comprennent pas les logements se trouvant dans des immeubles non résidentiels et qui, dans les années ultérieures, représentent environ 0,5 % de toute la construction de logements.
- Pays-Bas les chiffres ne comprennent pas les transformations qui, pour les cinq dernières années, ont représenté environ 3% du total des logements rendus disponibles.
- Portugal logements pour lesquels une autorisation d'utilisation a été délivrée (continent et îles).
- Espagne soixante-six grandes communes, soit les chefs-lieux des provinces, les municipalités comptant plus de 20.000 habitants et certaines agglomérations dont on estime qu'elles comptent plus de 10.000 habitants.
les chiffres ne comprennent pas les logements faisant partie d'immeubles non résidentiels.
- Suède les chiffres ne comprennent pas les transformations qui représentaient au cours de ces dernières années un peu plus de 1 % du total des logements construits.

Observations spéciales sur le champ des statistiques relatives aux chiffres figurant
dans le Tableau (suite)

Suisse grandes communes : les chiffres s'entendent de 462 grandes communes comptant 2.000 habitants au moins (y compris les quarante-deux grandes villes).

Turquie agglomérations urbaines seulement, qui, d'après le recensement de la population de 1950, comptaient environ 25% de la population totale.

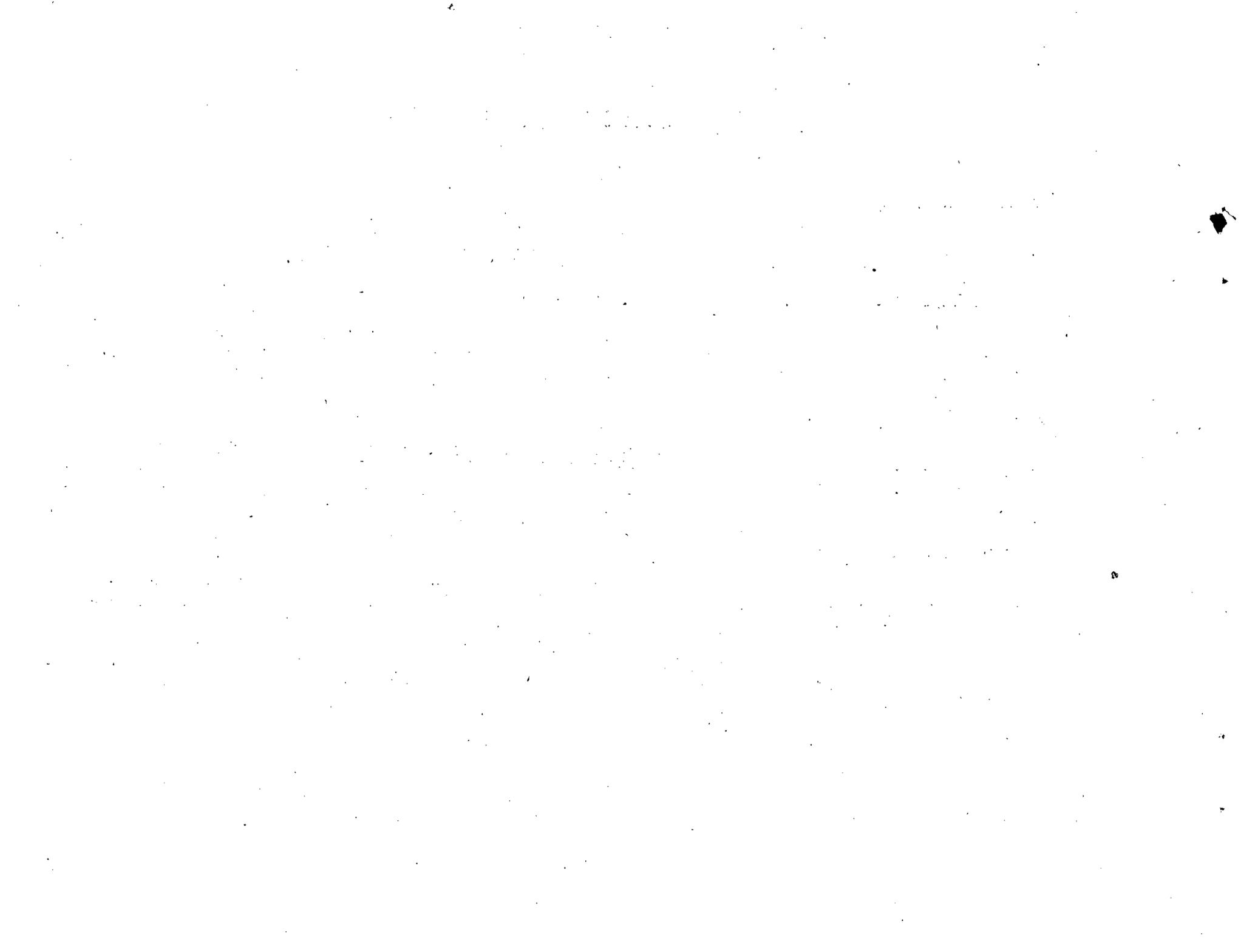
ces chiffres ne comprennent pas les logements faisant partie d'immeubles non résidentiels.

Royaume-Uni les chiffres ne comprennent pas les transformations qui, au cours des cinq dernières années, ont représenté environ 1% de toute la construction d'habitations.

Allemagne occidentale environ 1,5% des logements achevés, correspondant à environ 8.000 logements par an, n'ont pas conduit à la création de nouveaux logements. Ils se rapportent plutôt à des divisions et agrandissements de logements déjà existants.



STATISTIQUES MENSUELLES



DEFINITIONS

"Logement autorisé"

Logement projeté ayant fait l'objet d'une demande de permis de construire et ayant reçu un avis favorable du Service technique compétent.

"Logement ayant bénéficié d'un prêt spécial du Crédit Foncier"

Logement pour lequel une demande de prêt spécial à la construction a été présentée au Service du Crédit Foncier et ayant fait l'objet d'une décision d'octroi de prêt par la Commission compétente.

"Pièce d'habitation"

Pièce principale ayant plus de $6m^2$, y compris la cuisine lorsque celle-ci a une surface égale et supérieure à $12m^2$. Les pièces de service et de circulation (cuisine de moins de $12m^2$, salle de bains, W.C., entrée, dégagement, buanderie, etc...) ne sont pas comptées comme pièces d'habitation.

"Surface habitable"

Surface de plancher construite, sous déduction de l'espace occupé par les murs, cloisons, emmarchements et trémies d'escalier, gaines, embrasures de portes et fenêtres n'exécédant pas 0,30m de profondeur.

La surface habitable comprend donc, en plus des pièces d'habitation, les pièces de service et de circulation.

- L E G E N D E -

() Nombre provisoire.

... Renseignement non parvenu.

/// Il ne saurait être question d'inscrire un nombre
en raison de la nature des choses.

* Chiffre rectifié.

- Résultat nul.

Diffusion : Novembre 1958

Em 1
Em 2
au 1^{er} novembre 1958

M A I N D' O E U V R E

(France entière)

Source : Ministère du Travail

Unité : { en millier, sauf fonds
de chômage, en unités.

	(1) 1957					(1) 1958				
	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.
<u>Nombre de Chômeurs Secourus =</u>										
Ensemble.....	16,6	14,5	14,1	13,6	14,5	16,7	15,4	15,6	15,9	17,6
dont :										
Construction et entretien des bâti- ments (moins de 60 ans).....	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3	0,7	0,58	0,58	0,62	0,70
<u>Nombre de fonds de chômage.....</u>	392	379	375	361	369	394	362	379	380	381
<u>Offres d'emploi non satisfaites</u>										
Ensemble.....	64,1	53,6	48,2	53,4	47,8	35,7	28,9	25,1	28,4	20,2
dont										
Construction et entretien des bâti- ments.....	9,2	8,1	6,5	6,4	5,9	5,3	4,6	3,9	3,55	2,6
<u>Demandes d'emploi non satisfaites</u>										
Ensemble.....	67,7	61,1	62,3	67,4	76,0	77,4	73,5	76,7	85,6	102
dont										
Construction et entretien des bâti- ments.....	2,0	1,7	1,9	2,1	2,4	3,4	3,1	3,4	3,7	4,5

(1) au 1^{er} de chaque mois.

INDICE DU NOMBRE D'HEURES-OUVRIERS EFFECTUEES

(France entière)
(base 100 en 1957)

Enquête mensuelle auprès d'un échantillon
d'environ 4000 entreprises de toute taille

Source : Fédération Nationale du Bâtiment

	MOYENNE MENSUELLE	1 9 5 7					1 9 5 8					
		Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	
Bâtiment {	(Gros-oeuvre	139	158	161	154	130	153	149	157	150	118	150
	(Tous corps d'Etat	134	147	150	142	112	144	143,5	151,5	143	105	146
Entreprises mixtes (Bâtiment et Travaux Publics).....	82	93	94	91	84	90	87	93	90	80	88,5	
ENSEMBLE.....	121	133	136	129	105	131	129	136,5	130	99	131,5	

FAILLITES ET LIQUIDATIONS JUDICIAIRES
(France entière)

Source : I.N.S.E.E.

Unité : nombre

	MOYENNE MENSUELLE		1 9 5 7					1 9 5 8				
	1955	1956	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.
<u>FAILLITES DECLAREES</u>												
Total	320	297	320	358	182	81	247	381	360	182	108	242
dont : Bâtiment et Travaux Publics.	52	46	49	38	28	12	43	70	62	29	15	39
<u>LIQUIDATIONS JUDICIAIRES</u>												
Total	260	262	313	304	179	114	219	316	307	187	122	245
dont : Bâtiment et Travaux Publics.	43	49	63	65	38	22	40	66	53	22	28	54

IMMIGRATION DE TRAVAILLEURS PERMANENTS
(France entière)

Source : Office National d'Immigration

Unité : millier de travailleurs

	MOYENNE MENSUELLE		1 9 5 7					1 9 5 8				
	1956	1957	(1) Juil.	Août	Ensemble des 3 premiers mois de 1958	Sept.	Oct.	(1) Juil.	Août	Ensemble des 3 premiers mois de 1958	Sept.	Oct.
Nombre total de travailleurs permanents	5,45	9,22	11,14	10,30	87,0	8,38	10,23	7,34	6,54	67,9	4,28	6,57
dont Bâtiment.....	2,81	4,32	5,80	4,94	42,0	4,03	4,30	2,70	2,43	24,4	1,73	2,13

(1) au premier de chaque mois.

Diffusion : Novembre 1958

Septembre 1958

INDICE DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (a)

(France entière)

(Base 100 en 1952)

Source : I.N.S.E.E.

	1 9 5 7						1 9 5 8					
	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.
Indice d'ensemble (sans bâtiment).....	150	157	153	134	99	150	166	168	163	148	103	150
dont												
Extraction de matériaux de construction.....	138	147	140	128	122	133	132	146	145	133	116	134
Céramique et fabrication de matériaux de construction (b).....	148	153	151	136	126	152	157	158	159	147	129	150

(a) Indices corrigés de l'inégalité des mois.
(b) Ne comprend pas les produits métallurgiques et les bois nécessaires à la construction.

Septembre 1958
(provisoire)PRODUCTION DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION

(France entière)

Source : Ministère de l'Industrie et du Commerce et I.N.S.E.E.

Matériaux et Produits	Unité	MOYENNE MENSUELLE		1 9 5 7				1 9 5 8			
		1956	1957	Juin	Juil.	Août	Sept.	Juin	Juil.	Août	Sept.
a) GROS OEUVRE											
Calcaire Pierre de taille brute.....	1.000 ^t	47	46	48	49	37	41	48	46	35	50
Calcaire Moellons...	"	93	90	95	95	85	90	90	86	75	99
Meulière à bâtir....	"	13,3	12,3	12,0	11,5	9,6	12,6	13,7	9,6	9,6	10,8
Briques pleines.....	"	170	157	164	176	177	176	140	166,5	162	160
Briques creuses.....	"	172	193	191	202	199	206	200	199,9	184	190
Hourdis en terre cuite.....	"	46	52	53	57	51	53	52 *	51,7	47	55
b) LIANTS ET PLÂTRE											
Ciments broyés (1)...	"	933	1040	1120	1152	1126	1119	1245	1239	1190	1221 *
Chaux et liants hydrauliques.....	"	105	117	130	134	120	122	125	115	105	115
Plâtre.....	"	149	154	174	185	159	180	184	182	144	180
c) METAUX FERREUX											
Poutrelles.....	"	52	54	46	50	49	58	58	56	43	53
(Barres laminées.....	"	174	241	240	222	175	236	231	227	165	228
(Ronds à béton.....	"	69									
d) COUVERTURE											
Ardoises.....	"	10,6	10,5	10,4	7,4	7,5	10,1	12,0	7,5	9,2	11,9
Tuiles.....	"	84	90	90	93	86	89	95 *	95,4	89	94
e) DIVERS											
Verre à vitre.....	"	9,7	9,7	8,1	8,4	8,2	8,3	10,1	10,5	10,5	11,0
Éléments de plan- chers préfabriqués..	1.000m ²	177	247	250	280	300	285	350	352	270	400

(1) Octobre = 1.230

PERMIS DE CONSTRUIRE

Rm I

Nombre de logements autorisés

Octobre

Source : M.C.

Unité : millier de logements

M o i s	Situation mensuelle			M o i s	Situation cumulée		
	1956	1957	1958		1956	1957	1958
Janvier	22,1	21,2	26,5	Janvier	22,1	21,2	26,5
Février	31,6	25,8	22,5	Février	53,7	47,0	49,0
Mars	28,5	29,9	26,2	Mars	82,2	76,9	75,2
Avril	29,4	29,5	26,2	Avril	111,6	106,4	101,4
Mai	29,7	30,8	30,4	Mai	141,3	137,2	131,8
Juin	33,2	28,9	35,5	Juin	174,5	166,1	167,3
Juillet	30,7	30,7	30,2	Juillet	205,2	196,8	197,5
Août	30,0	25,1	23,9	Août	235,2	221,9	221,4
Septembre	26,1	29,6	27,3	Septembre	261,3	251,5	248,7
Octobre	31,2	27,2	34,7	Octobre	292,5	278,7	283,4
Novembre	32,4	23,2		Novembre	324,9	301,9	
Décembre	28,9	32,5		Décembre	353,8	334,4	
Moyenne mensuelle...	29,5	27,9		Moyenne mensuelle..	29,5	27,9	

Octobre 1958

NOMBRE DE LOGEMENTS AYANT BENEFICIE
DE DECISIONS PROVISOIRES D'OCTROI DE PRIME A LA CONSTRUCTION

(France entière)

Source : M.C.

Unité : millier de logements

	MOYENNE MENSUELLE								SEPT. 1958	OCT. 1958
	Année 1956	Année 1957	1 9 5 7			1 9 5 8				
			2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.		
<u>Ensemble</u>	17,6	13,9	14,2	11,9	14,9	14,5	16,0	12,4	13,2	13,4
dont primes à 1.000 Fr (annulations non dé- duites)	9,0	7,7	7,5	6,7	9,3	6,0	7,7	6,7	7,0	8,1
Annulations (ensemble).. dont primes à 1.000 Fr...	2,3	1,4	1,1	0,9	1,9	1,1	2,0	1,3	1,5	1,7
	0,7	0,6	0,4	0,3	1,1	0,3	1,0	0,5	0,7	0,5

NOMBRE DE LOGEMENTS AYANT BENEFICIE
D'UN PRET SPECIAL DU CREDIT FONCIER

(France entière)

Source : M.C. - Crédit Foncier

Unité : millier de logements

	MOYENNE MENSUELLE								SEPT. 1958	OCT. 1958
	Année 1956	Année 1957	1 9 5 7			1 9 5 8				
			2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.		
<u>Ensemble</u>	10,8	9,6	9,6	8,3	9,2	9,0	9,4	8,8	8,7	16,0
dont logements primés à 1.000Fr.....	5,8	5,7	5,8	4,8	5,8	5,6	5,6	5,2	5,2	11,0
dont autres loge- ments.....	5,0	3,9	3,8	3,5	3,4	3,4	3,8	3,6	3,5	5,0

NOMBRE DE LOGEMENTS AYANT BENEFICIE D'UNE DECISION DEFINITIVE
D'OCTROI DE PRIME A LA CONSTRUCTION

- Annulations non déduites -

(France entière)

Source : M.C.

	MOYENNE MENSUELLE								SEPT. 1958	OCT. 1958
	Année	Année	1 9 5 7			1 9 5 8				
	1956	1957	2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.		
<u>Ensemble</u>	9,0	10,7	10,2	9,7	11,8	11,7	11,1	10,3	11,6	12,6
dont primes à 1.000Fr.....	3,9	5,4	5,2	4,9	6,1	5,7	5,6	5,4	5,9	6,4

Octobre 1958

NOMBRE DE LOGEMENTS AYANT OBTENU LE PERMIS DE CONSTRUIRE

(par département)

Source : I.N.S.E.E.-M.C.

Unité : logement

Nos	DEPARTEMENTS	MOYENNE MENSUELLE							SEPT. (a)	OCT. (a)
		Année 1956	Année 1957	1 9 5 7		1 9 5 8				
				3°tr.	4°tr.	1°tr.	2°tr.	3°tr.(a)		
1	AIN	154	175	241	90	143	170	87	96	161
2	AISNE	193	147	173	157	234	176	178	368	119
3	ALLIER	131	178	85	100	89	103	149	174	154
4	ALPES (Basses)	65	85	76	113	39	92	55	88	132
5	ALPES (Hautes)	78	60	55	53	52	59	75	63	70
6	ALPES MARITIMES	792	1.218	1.173	1.379	1.196	1.594	1.606	1.733	1.504
7	ARDECHE	101	89	60	124	48	128	54	51	77
8	ARDENNES	174	162	155	79	67	182	119	106	235
9	ARIEGE	74	76	76	42	59	82	58	36	36
10	AUBE	185	135	201	136	107	130	97	143	153
11	AUDE	145	108	93	73	108	152	103	92	291
12	AVEYRON	91	106	81	92	65	110	80	45	129
13	BOUCHES-du-RHONE	1.335	1.183	1.601	840	1.248	1.172	1.139	1.028	2.214
14	CALVADOS	425	218	244	221	133	227	303	721	166
15	CANTAL	50	57	67	45	40	68	76	29	26
16	CHARENTE	106	109	155	143	83	86	107	78	28
17	CHARENTE-MARITIME	288	237	236	200	176	311	214	117	158
18	CHER	122	87	89	86	86	162	137	177	105

(a) Nombres provisoires.

PERMIS DE CONSTRUIRE (suite)

Source : I.N.S.E.E.-M.C.

Unité : logement

Nos	DEPARTEMENTS	MOYENNE MENSUELLE							SEPT. (a)	OCT. (a)
		Année 1956	Année 1957	1 9 5 7		1 9 5 8				
				3°tr.	4°tr.	1°tr.	2°tr.	3°tr.(a)		
19	CORREZE	123	115	123	119	96	126	79	79	63
20	CORSE	64	83	56	123	158	141	74	153	51
21	COTE-D'OR	247	162	194	200	201	592	286	349	190
22	COTES-du-NORD	149	155	124	135	173	196	155	168	231
23	CREUSE	35	27	33	26	15	25	66	31	22
24	DORDOGNE	125	138	124	153	92	162	92	78	81
25	DOUBS	295	343	412	268	222	235	447	295	163
26	DROME	221	246	434	251	156	194	150	144	160
27	EURE	276	190	240	315	56	122	78	78	86
28	EURE-et-LOIR	202	154	204	90	120	152	106	174	158
29	FINISTERE	475	473	448	312	379	424	293	362	368
30	GARD	245	358	165	702	271	134	296	182	427
31	GARONNE (Haute)	411	669	547	709	548	585	680	323	571
32	GERS	35	41	60	42	27	40	17	4	25
33	GIRONDE	430	292	243	309	353	442	494	176	291
34	HERAULT	284	225	185	309	222	354	281	363	449
35	ILLE-et-VILAINE	296	260	283	243	168	304	198	92	425
36	INDRE	102	72	72	75	286	88	50	43	35
37	INDRE-et-LOIRE	197	128	124	182	129	173	103	117	503
38	ISERE	633	618	499	669	486	664	495	225	857
39	JURA	85	85	64	89	77	72	50	75	57
40	LANDES	103	141	122	160	122	114	100	123	82
41	LOIR-et-CHER	102	68	74	73	76	71	94	70	217
42	LOIRE	333	266	228	169	280	392	489	861	102

(a) Nombres provisoires.

PERMIS DE CONSTRUIRE (suite)

Source : I.N.S.E.E. - M.C.

Unité : logement

Nos	DEPARTEMENTS	MOYENNE MENSUELLE							SEPT. (a)	OCT. (a)
		Année 1956	Année 1957	1 9 5 7		1 9 5 8				
				3°tr.	4°tr.	1°tr.	2°tr.	3°tr.(a)		
43	LOIRE (Haute)	80	70	113	57	45	89	62	64	37
44	LOIRE ATLANTIQUE	575	490	405	549	377	605	255	203	369
45	LOIRET	262	165	154	191	109	215	321	274	128
46	LOT	39	47	29	63	44	42	56	65	89
47	LOT-et-GARONNE	99	143	167	114	74	205	84	65	175
48	LOZERE	20	28	34	22	39	50	32	23	24
49	MAINE-et-LOIRE	254	193	161	161	135	353	296	290	176
50	MANCHE	216	172	116	175	66	183	179	69	78
51	MARNE	214	256	159	133	104	195	69	78	119
52	MARNE (Haute)	173	120	239	142	30	89	148	155	24
53	MAYENNE	76	64	50	103	45	107	48	73	31
54	MEURTHE-et-MOS.	415	363	369	354	258	703	357	429	237
55	MEUSE	61	66	45	118	207	57	127	184	68
56	MORBIHAN	254	255	251	203	274	269	169	199	147
57	MOSELLE	842	634	838	811	465	674	992	1.311	309
58	NIEVRE	80	62	36	30	66	137	65	80	32
59	NORD	1.264	1.212	1.876	455	1.189	883	783	874	650
60	OISE	286	337	205	278	111	501	208	137	225
61	ORNE	108	79	104	59	39	165	54	59	102
62	PAS-de-CALAIS	580	489	432	429	409	527	454	446	961
63	PUY-de-DOME	295	233	222	236	290	206	565	137	270
64	PYRENEES (Basses)	223	364	250	496	554	333	225	178	155
65	PYRENEES (Hautes)	166	214	234	302	120	208	122	120	124
66	PYRENEES ORIENT.	146	184	203	196	159	189	320	368	238

Source : I.N.S.E.E.-M.C.

PERMIS DE CONSTRUIRE (fin)

Unité : logement

Nos	DEPARTEMENTS	MOYENNE MENSUELLE							SEPT. (a)	OCT. (a)
		Année 1956	Année 1957	1 9 5 7		1 9 5 8				
				3°tr.	4°tr.	1°tr.	2°tr.	3°tr.(a)		
67	RHIN (Bas)	542	547	583	540	358	419	309	355	556
68	RHIN (Haut)	403	296	251	300	262	340	267	104	249
69	RHONE	1.509	938	1.220	907	574	932	616	694	1.052
70	SAONE (Haute)	73	60	40	61	39	43	47	24	32
71	SAONE-et-LOIRE	244	247	354	269	188	366	220	71	140
72	SARTHE	165	124	117	106	128	109	189	316	525
73	SAVOIE	216	223	184	332	202	270	190	116	272
74	SAVOIE (Haute)	261	272	306	269	328	327	265	405	409
75	SEINE { Paris { Banlieue	4.064	3.343	{ 578 { 2.472	{ 419 { 2.655	{ 859 { 2.230	{ 922 { 2.778	{ 732 { 1.949	{ 752 { 1.524	{ 1.075 { 5.187
76	SEINE-MARITIME	734	716	695	811	439	473	1.001	778	1.653
77	SEINE-et-MARNE	513	520	600	547	249	666	255	148	496
78	SEINE-et-OISE	2.267	2.597	2.410	2.760	3.613	2.933	2.710	3.390	4.664
79	SEVRES (Deux)	97	90	120	111	48	97	64	30	35
80	SOMME	285	153	148	107	149	356	106	80	307
81	TARN	213	163	199	291	86	100	84	110	141
82	TARN-et-GARONNE	41	55	51	87	33	37	151	85	23
83	VAR	543	591	629	761	616	770	824	670	775
84	VAUCLUSE	179	267	155	190	163	137	205	123	229
85	VENDEE	151	177	197	166	213	239	144	145	253
86	VIENNE	160	120	184	96	109	116	80	55	33
87	VIENNE (Haute)	195	106	55	151	125	136	345	771	185
88	VOSGES	187	135	193	146	82	115	117	57	62
89	YONNE	103	68	57	78	42	162	79	99	113
90	BELFORT (Territ.)	81	82	66	91	25	49	51	110	137
	FRANCE ENTIERE..	29.480	27.867	28.488	27.633	25.070	30.690	26.816	26.603	34.743

(a) Nombres provisoires.

Octobre 1958

NOMBRE DE LOGEMENTS AYANT BENEFICIE
DE DECISIONS PROVISOIRES D'OCTROI DE PRIMES A LA CONSTRUCTION

(par département)

- Annulations non déduites -

Source : M.C.

Unité : logement

Nos	DEPARTEMENTS	MOYENNE MENSUELLE		1 9 5 7			1 9 5 8					
		Année 1956	Année 1957	AOUT	SEPT.	OCT.	AOUT	SEPT.	O C T O B R E			
									Ensemble	dont primes à 1.000Fr	Annulations Ensemble	dont primes à 1000Fr
1	AIN	64	63	92	49	98	-	63	11	-	3	-
2	AISNE	95	84	21	1	1	38	47	19	17	2	-
3	ALLIER	98	84	56	23	75	90	67	71	51	6	2
4	ALPES (Basses)	38	43	30	69	2	110	44	2	2	2	-
5	ALPES (Hautes)	55	44	58	31	36	80	25	47	36	30	30
6	ALPES MARITIMES	363	233	90	48	132	215	370	343	221	13	1
7	ARDECHE	53	49	2	46	79	8	69	80	9	28	5
8	ARDENNES	70	57	33	34	10	159	54	49	35	10	5
9	ARIEGE	55	54	117	16	55	70	1	1	1	2	1
10	AUBE	34	45	25	205	12	25	60	66	44	1	1
11	AUDE	58	53	48	5	106	69	9	22	13	2	-
12	AVEYRON	60	63	70	2	37	11	47	103	26	4	1
13	BOUCHES-DU-RHONE	875	629	145	657	673	276	361	1.099	811	21	3
14	CALVADOS	73	70	6	58	38	52	92	23	9	7	5
15	CANTAL	33	30	96	16	48	20	49	4	-	3	-
16	CHARENTE	74	64	117	17	153	88	80	42	12	10	1
17	CHARENTE-MARIT.	152	109	143	82	126	64	208	77	36	1	-
18	CHER	46	52	84	95	43	34	120	5	5	12	-

PRIMES DECISIONS PROVISOIRES (suite)

Source : M.C.

Unité : logement

Nos	DEPARTEMENTS	MOYENNE MENSUELLE		1 9 5 7			1 9 5 8					
		Année 1956	Année 1957	AOUT	SEPT.	OCT.	AOUT	SEPT	O C T O B R E			
									Ensemble	dont primes à 1.000 F	Annulations Ensemble	dont primes à 1000F
19	CORREZE	104	73	10	105	62	49	53	30	2	12	2
20	CORSE	40	63	138	-	28	-	147	11	9	27	2
21	COTE-D'OR	150	112	44	31	160	73	178	57	33	6	4
22	COTES-DU-NORD	116	87	65	183	107	183	68	94	37	101	9
23	CREUSE	23	19	10	57	34	15	10	21	2	-	-
24	DORDOGNE	106	105	14	153	14	67	83	63	26	5	-
25	DOUBS	257	227	213	170	100	77	164	105	40	2	-
26	DROME	157	117	186	65	83	64	-	51	37	8	-
27	EURE	179	128	320	271	5	45	103	89	81	2	1
28	EURE-ET-LOIR	114	83	31	68	52	52	99	66	32	5	1
29	FINISTERE	364	305	316	122	14	18	121	84	6	20	1
30	GARD	202	148	113	-	100	31	172	49	23	52	12
31	GARONNE (Haute)	423	327	280	658	55	304	224	711	628	128	120
32	GERS	25	20	36	10	27	12	10	8	4	1	-
33	GIRONDE	292	225	291	164	188	486	220	24	18	32	22
34	HERAULT	173	152	71	113	50	203	106	231	155	9	1
35	ILLE-ET-VILAINE	177	152	54	82	235	139	254	90	24	13	3
36	INDRE	54	49	74	14	52	97	-	12	-	-	-
37	INDRE-ET-LOIRE	68	58	4	60	45	53	3	41	15	15	2
38	ISERE	524	303	374	3	317	248	210	519	365	46	20
39	JURA	51	52	142	55	-	30	23	28	26	1	-
40	LANDES	82	78	-	-	-	40	59	48	25	82	9
41	LOIR-ET-CHER	46	33	31	6	15	19	36	16	8	6	3
42	LOIRE	155	119	84	46	57	90	180	163	12	-	-

PRIMES DECISIONS PROVISOIRES (suite)

Source : M.C.

Unité : logement

Nos	DEPARTEMENTS	MOYENNE MENSUELLE		1 9 5 7			1 9 5 8					
		Année 1956	Année 1957	AOUT	SEPT.	OCT.	AOUT	SEPT.	O C T O B R E			
									Ensemble	dont primes à 1000F	Ensemble	dont primes à 1000F
43	LOIRE (Haute)	46	43	85	6	29	16	52	20	8	1	-
44	LOIRE ATLANTIQUE	239	178	269	-	265	11	326	240	170	106	87
45	LOIRET	115	110	435	92	35	159	41	69	38	6	3
46	LOT	31	28	35	1	17	15	15	54	18	5	-
47	LOT-ET-GARONNE	80	74	10	101	120	49	82	-	-	6	1
48	LOZERE	16	18	14	25	14	19	12	34	2	2	-
49	MAINE-et-LOIRE	150	85	50	122	35	227	27	29	9	6	5
50	MANCHE	48	47	89	-	39	69	37	27	14	4	1
51	MARNE	59	50	41	111	34	68	26	82	66	4	3
52	MARNE (Haute)	36	43	6	32	16	180	13	28	22	7	3
53	MAYENNE	62	52	19	11	93	17	63	46	4	6	3
54	MEURTHE-et-MOSEL.	210	172	149	93	90	146	144	190	106	65	2
55	MEUSE	25	28	27	-	12	71	6	56	3	2	2
56	MORBIHAN	145	101	66	73	8	121	80	33	16	42	6
57	MOSELLE	297	251	581	6	367	374	313	154	110	10	1
58	NIEVRE	36	39	70	-	34	133	29	5	5	12	5
59	NORD	528	454	278	466	740	460	503	371	186	193	54
60	OISE	106	129	28	53	158	149	168	82	45	7	5
61	ORNE	25	26	22	7	33	191	19	18	11	-	-
62	PAS-de-CALAIS	296	241	233	149	398	206	191	176	95	10	2
63	PUY-de-DOME	195	164	241	145	187	66	161	201	117	3	1
64	PYRENEES (Basses)	185	141	34	39	-	141	11	3	3	5	4
65	PYRENEES (Hautes)	160	109	122	75	49	65	99	147	59	2	-
66	PYRENEES ORIENT.	107	61	106	-	71	165	-	69	12	1	-

Source : M.C.

PRIMES DÉCISIONS PROVISOIRES (fin)

Unité : logement.

Nos	DEPARTEMENTS	MOYENNE MENSUELLE		1 9 5 7			1 9 5 8					
		Année 1956	Année 1957	AOUT	SEPT.	OCT.	AOUT	SEPT.	O C T O B R E			
									Ensemble	dont primes à 1000 Fr	Annulations Ensemble	dont primes à 1000 Fr
67	RHIN (Bas)	436	349	195	90	-	589	251	-	-	2	1
68	RHIN (Haut)	209	124	98	129	4	168	26	71	31	-	-
69	RHONE	582	455	403	449	176	36	263	819	632	2	1
70	SAONE (Haute)	45	28	21	51	-	28	16	34	6	19	6
71	SAONE-ET-LOIRE	126	108	172	192	82	168	15	3	-	5	5
72	SARTHE	91	63	24	36	-	39	29	57	31	-	-
73	SAVOIE	122	106	122	36	-	97	47	53	-	19	-
74	SAVOIE (Haute)	187	107	76	-	110	130	130	36	1	80	-
75	SEINE (Paris Banlieue)	3.408	2.447	301	274	410	35	187	215	-	15	1
76	SEINE-MARITIME	232	200	39	385	66	391	281	540	438	44	-
77	SEINE-ET-MARNE	213	305	263	466	97	337	113	264	185	5	4
78	SEINE-ET-OISE	1.449	1.198	989	808	1.462	749	2.383	2.189	1.177	53	12
79	SEVRES (Deux)	59	50	14	27	35	56	27	29	11	3	-
80	SOMME	58	65	71	193	15	38	55	42	33	3	2
81	TARN	157	76	71	168	-	123	39	-	-	80	6
82	TARN-ET-GARONNE	34	29	18	7	30	13	45	62	80	-	-
83	VAR	350	245	179	130	183	253	430	496	223	4	1
84	VAUCLUSE	109	93	99	79	19	51	82	95	53	-	-
85	VENDEE	77	73	54	11	193	49	55	25	5	19	8
86	Vienne	80	78	31	119	184	60	140	32	21	2	-
87	Vienne (Haute)	105	76	70	42	43	67	114	86	49	26	-
88	VOSGES	47	38	66	15	40	35	141	15	3	8	6
89	YONNE	30	33	20	-	14	37	33	2	2	3	-
90	BELFORT (Territ.)	42	47	35	-	159	43	105	7	2	-	-
FRANCE ENTIERE...		17.618	13.923	11.905	11.611	11.286	10.999	13.159	13.424	8.061	1.696	505

Diffusion : Novembre 1958

Octobre 1958

INDICES GENERAUX DES PRIX
(France entière)

Source : I.N.S.E.E.

	MOYENNE MENSUELLE		1 9 5 7				1 9 5 8			
	Année 1956	Année 1957	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Juil.	Août	Sept.	Oct.
<u>Base 100 en 1949</u>										
Indice général des prix de gros	141,6	149,7	147,5	149,6	150,3	154,9	165,9	167,3	166,2	166,1
Indice des prix de gros des produits industriels.....	151,6	158,9	157,2	158,9	159,3	161,5	167,2	167,0	166,3	165,5
<u>Base 100 Juillet 56 - Juin 57</u>										
Indice des prix de détail des 250 articles (à Paris) (1)....	///	103,3	102,2	103,4	104,7	106,3	119,8	120,1	120,6	121,0
<u>Habitation</u>	///	104,8	104,6	106,0	107,2	107,6	117,2	117,3	117,4	117,4
Logement.....	///	104,5	106,3	106,3	107,2	107,4	118,7	118,9	119,1	119,3
dont loyers et charges.....	///	104,1	106,5	106,5	106,5	106,5	122,8	122,9	122,9	123,0
(1) Coefficient de raccordement de l'indice des 250 articles à l'indice des 213 articles 1,468 (Loi 58-229 du 6 mars 1958)										

Septembre 1958

INDICE BRUT DU SALAIRE HORAIRE MOYEN (a)

(France entière)

(base 100 en 1949)

Source : Fédération Nationale du Bâtiment

	1 9 5 7					1 9 5 8				
	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.
Bâtiment...	244	246,3	248,5	249	252	273,5	276	276	277,5	278,7

(a) Y compris salaire horaires payés en heures supplémentaires. Ne tient pas compte des variations des charges annexes aux salaires.